

# LE VIEILLISSEMENT DES TRAVAILLEURS IMMIGRES LOGES EN FOYER

Synthèse réalisée par Tom CHARBIT  
pour la Direction de la Population et des Migrations et  
L'Agence pour le Développement des Relations Interculturelles

Paris, juillet 1998

## Résumé

Cette étude réalise une synthèse des travaux les plus récents (1990-1998) effectués sur le vieillissement des travailleurs immigrés logés en foyer.

Une analyse des dernières données disponibles (*I. Etat des lieux, p. 5*) confirme d'abord l'amplitude de ce phénomène qui concerne en grande majorité une population masculine issue des pays du Maghreb, peu qualifiée et donc particulièrement touchée par la crise et le chômage. Selon les estimations, plus d'un tiers de la population logée en foyer aura plus de 56 ans en l'an 2000 (p. 15).

Un tableau statistique ne permet pourtant pas de saisir l'ensemble des dimensions de ce processus car la « vieillesse » des résidents ne se laisse pas aisément définir, en particulier par des chiffres (*II. Les obstacles à la reconnaissance et à la prise en charge du phénomène du vieillissement, p. 17*). Le simple critère de l'âge se révèle par exemple insuffisant dans la mesure où l'entrée de ces personnes dans la vieillesse se fait de manière progressive (p. 19). « Vieux » physiquement et professionnellement plus tôt que les nationaux, du fait de la pénibilité du travail enduré et de leur forte précarité, ils ne sont *reconnus* comme vieux que plus tard, la plupart ne touchant pas les retraites qu'ils devraient percevoir. Plus encore, c'est dans les rapports de force entre les jeunes et les vieux (p. 20), ainsi que dans la spécificité historique de cette vieillesse marquée par la nostalgie d'une époque où l'économie leur était favorable (p. 23), que se définit la vieillesse.

Mais cette difficulté à cerner les contours du groupe « vieux travailleurs immigrés logés en foyer » n'est pas le seul obstacle qui empêche de prendre la mesure de ce phénomène. En effet, l'illégitimité dans laquelle est plongé, par définition, le vieillissement au foyer (p. 25), ajoutée au manque de formation du personnel (p. 28) et à une gestion commerciale qui tend à ignorer le passé et l'avenir des résidents (p. 29), sont autant de facteurs qui font du vieillissement une réalité passée sous silence.

Réalité qu'il ne faudrait pourtant pas taire, au regard de l'inadéquation grandissante entre ce que propose le foyer et les nouveaux besoins de cette population (*III. Les conditions de vie, p. 32*). Le vieillissement rend en effet très problématique leur présence dans une structure qui, conçue pour de jeunes actifs en bonne santé (p. 41), accueille de plus en plus des travailleurs à

la retraite ou en voie de l'être, *via* le chômage (p. 47), et dont la santé se détériore (p. 49). Logés dans des conditions objectivement très mauvaises (chambres minuscules, mal insonorisées et impersonnelles), ils sont de plus paradoxalement isolés dans un espace où la promiscuité crée une sociabilité forcée (p. 32). La religion permet aux résidents de retrouver, dans une certaine mesure, leur culture, leur histoire, et donc des repères (p. 39).

Pourquoi alors ne pas rentrer ? (*IV. Les causes du non-retour, p. 52*). Le retour n'a en fait rien d'évident : l'habitude de vie en France (p. 53) et la destruction des liens familiaux (p. 54) font bien souvent de l'immigré un « étranger » dans son pays d'origine et dans sa famille. Revenir, en cas d'échec économique, est de la même manière impossible car le retour n'a de sens que si la réussite justifie et fait oublier les sacrifices effectués (p. 55). Le contexte social, politique et économique du pays d'origine (p. 56) est lui aussi à prendre en compte : pourquoi revenir si l'on craint de perdre ses retraites, ou d'être mal soigné ? Pourquoi revenir surtout dans un pays que l'on a oublié, ou qui a changé, et où l'on a, en fin de compte, perdu sa place ? Face à l'ambiguïté de cette vie dans un double espace de référence, l'aller-retour (p. 57) est une solution au moins provisoire. Tout porte à croire que cette pratique va continuer à se développer.

Devant la complexité de cette situation, les solutions proposées par les différents acteurs sont marquées par leur contradiction (*V. Les solutions proposées, l'état du débat, p. 59*). Le débat est donc ouvert entre d'une part, un point de vue *politique* qui préconise des solutions que personne ne soutient raisonnablement, et d'autre part un point de vue *gestionnaire*, celui des logeurs, et notamment la SONACOTRA, qui oppose son intérêt financier à toute solution autre que le *statu quo* (p. 59). Débat au centre duquel sont les résidents eux-mêmes, dont les revendications ne peuvent être oubliées. Le retour au pays, recommandé par les uns, est ainsi rejeté par les autres (p. 60). L'hypothèse du placement dans d'autres types de logements rencontre les mêmes résistances (p. 61). Ces solutions ne correspondent de toute façon pas à une demande unanime de la part des résidents. C'est donc la solution du maintien à domicile qui est à l'heure actuelle retenue, son corollaire étant l'adaptation des structures existantes (p. 64). La spécialisation des résidences (p. 70) semble être pour l'instant écartée, malgré certains avantages objectifs.

« Cette histoire singulière et lourde ne concerne qu'une génération. Celle de ces résidents qui ont émigré au moment où le travail était abondant et la main d'œuvre non qualifiée rare. Ils sont les "produits" d'une économie qui avait besoin d'hommes, de bras et qui les a incité, poussé à émigrer. Ils ont, en quelque sorte, été "appelés" avec l'espoir (voire la promesse implicite) d'un avenir matériellement meilleur pour eux mêmes et leur famille ».

BONNABEL F., DHEERBEY B., JURDAN C., PITAUD P., *Diagnostic. Prendre en compte le vieillissement des résidents. Le cas de huit foyers en région PACA*, Institut de Gérontologie Sociale, Marseille, septembre 1997, p. 36.

## I. Etat des lieux

Aborder le vieillissement des travailleurs immigrés logés en foyer passe d'abord par la restitution, aussi précise que possible, de la situation. Pourtant, rien n'est moins évident : l'inégalité des sources utilisées (du point de vue de leur origine, de leur méthode, et donc de leur fiabilité) se révèle méthodologiquement problématique. En effet, loin d'être un domaine monopolisé par le champ universitaire – même si celui-ci n'en est pas absent –, la question du vieillissement dans les foyers suscite d'abord et en masse un grand nombre de travaux issus des acteurs plus ou moins directement concernés. Les acteurs « institutionnels » (la SONACOTRA, l'UNAF0, et plus généralement, les organismes et les associations gestionnaires de foyers) ont en effet produit de nombreux rapports, monographies, « études » ou « recherches actions », que viennent compléter un grand nombre de travaux de gérontologues, de médecins, de journalistes, etc. Enfin, des prises de positions politiques récentes ont relancé la réflexion sur cette question.

De plus, en l'absence de centralisation des données, un grand nombre de statistiques se contredisent entre elles<sup>1</sup>. La population totale logée en foyer est elle-même une inconnue. Eu égard à l'importance et la vitesse du vieillissement, cette lacune est préoccupante. Alors que le FAS dénombre 130000 lits<sup>2</sup>, le rapport Cuq avance le chiffre de 135000 lits<sup>3</sup>, mais précise que sont hébergées « environ 150000 personnes, ce qui représente un taux de suroccupation de 11% avec des pointes pouvant aller à 200/300% dans certains établissements ». La SONACOTRA, qui détient « la moitié de ce patrimoine – 51% des lits exactement »<sup>4</sup>,

---

<sup>1</sup> Le rapport Cuq regrette que le FAS et la CNLI « travaillent peu ensemble, alors que complémentaires, ils devraient coordonner et unir leurs efforts », et que la « SONACOTRA et associations se posent en compétiteurs, sinon en rivaux, chacun élaborant et conduisant sa propre politique », v. CUQ H., *Mission parlementaire sur la situation et le devenir des foyers de travailleurs migrants, effectuée auprès de M. Eric Raoult, ministre chargé de l'Intégration et de la Lutte contre l'exclusion, et confiée au député des Yvelines, M. Henri Cuq (décret du premier ministre du 29 août, paru au JO le 30 août)*, Paris, 1996, p. 16.

<sup>2</sup> Ce chiffre est celui de la *Délégation Logement du FAS, de mars 1995*, cité in BERNARDOT M., « La vie des résidents isolés de la SONACOTRA », in *Hommes et Migrations*, 1202, octobre 1996, p.15. La répartition par nationalité est la suivante : Algériens : 34%, Africains : 18%, Français : 16%, Marocains : 14%, Tunisiens : 6%, autres : 12%.

<sup>3</sup> CUQ H., *Mission parlementaire...*, p. 10. Ce chiffre est la moyenne de deux estimations différentes, celle de la CNLI et celle du FAS.

<sup>4</sup> CUQ H., *Mission parlementaire...*, p. 11.

dénombrer 64692 personnes logées dans ses foyers. 49500 lits sont par ailleurs « répartis sur des associations gestionnaires de foyers adhérentes à l'UNAFO »<sup>5</sup>.

Les données du recensement de 1990, présentées par l'UNAFO<sup>6</sup> (176232 personnes logées en foyer) ne seront pas retenues ici, car l'utilisation de ces chiffres apparaît à double titre délicate. Au regard de la rapidité du vieillissement d'une part, l'ancienneté de ce recensement en rend les résultats inutilisables. D'autre part, la restitution qui en a été faite par l'UNAFO invite à la plus grande prudence (erreurs et omissions très fréquentes).

Les données les plus récentes (décembre 1996) sont donc en grande partie celles de la SONACOTRA. Il est toutefois nécessaire de les interpréter en les comparant avec celles de l'UNAFO.

#### A. La comparaison des données de la SONACOTRA et de l'UNAFO<sup>7</sup>

La mise en place en 1992 d'une banque de données à l'UNAFO permet de comparer les résultats obtenus à ceux de la SONACOTRA, et donc de juger ainsi de sa « représentativité ». Afin d'établir des comparaisons, les données sont celles de l'année 1994 (Tableaux 1 et 2).

Tableau 1 : Répartition par nationalité des résidents à l'UNAFO et à la SONACOTRA, en % (1994)

<i>Pays d'origine</i>	<i>UNAFO</i> <sup>8</sup>	<i>SONACOTRA</i> <sup>9</sup>
Maghreb	43	58
Afrique Noire	31	9,5
France	17	23
Autres pays	9	9,5
<b><i>Total</i></b>	<b><i>100</i></b>	<b><i>100</i></b>

<sup>5</sup> SAMAOLI O., « Note de synthèse », in UNAFO, *Le vieillissement des résidents dans les foyers de travailleurs migrants. Constats et propositions*, Paris, UNAFO, 1995, annexe 1, p. 3. L'UNAFO (Union nationale des gestionnaires de foyers de travailleurs migrants) regroupe une cinquantaine d'associations gestionnaires de foyers.

<sup>6</sup> UNAFO, *Le vieillissement des résidents dans les foyers de travailleurs migrants. Constats et propositions*, Paris, UNAFO, 1995, p. 9 et ss. L'UNAFO y dresse cependant une comparaison particulièrement utile entre ses propres foyers et ceux de la SONACOTRA (p. 13).

<sup>7</sup> UNAFO, *Le vieillissement... Constats et propositions*, p. 13.

<sup>8</sup> Résultats donnés sur une base de 31 328 résidents.

<sup>9</sup> Résultats donnés sur une base de 64 737 résidents.

Source : UNAF0, *Le vieillissement des résidents dans les foyers de travailleurs migrants. Constats et propositions*, Paris, UNAF0, 1995

Tableau 2 : Répartition par âge des résidents à l'UNAF0 et à la SONACOTRA, en % (1994)

<i>Tranches d'âge</i>	<i>UNAF0</i> <sup>10</sup>	<i>SONACOTRA</i> <sup>11</sup>
0-44	40	14
45-59	46	44
60 et plus	14	42
<b><i>Total</i></b>	<b><i>100</i></b>	<b><i>100</i></b>

Source : UNAF0, *Le vieillissement des résidents dans les foyers de travailleurs migrants. Constats et propositions*, Paris, UNAF0, 1995

Il ressort de ces tableaux que la SONACOTRA accueille une population à la fois plus âgée que celle de l'UNAF0 et dans laquelle on trouve une plus forte proportion de résidents des pays du Maghreb. Cette situation est évidemment due à l'histoire et aux conditions de la création de la SONACOTRA, dont la vocation était précisément d'accueillir les travailleurs algériens<sup>12</sup>. La vieillesse de ces résidents est donc une conséquence logique de l'ancienneté de cette vague d'immigration. Quant à la proportion de résidents issus d'Afrique noire, la SONACOTRA et l'UNAF0 sont respectivement en dessous et au dessus de la moyenne établie par le FAS (18 %)<sup>13</sup>.

Ces chiffres, bien qu'anciens et incomplets<sup>14</sup>, permettent d'avoir une idée de la représentativité de la SONACOTRA. Les données les plus récentes dont nous disposons, celles de la SONACOTRA, doivent donc être lues à la lumière de ces différences.

<sup>10</sup> Résultats donnés sur une base de 28 525 résidents.

<sup>11</sup> Résultats donnés sur une base de 64 737 résidents.

<sup>12</sup> « Conçue à l'origine comme un instrument de politique mixte de l'Etat et du patronat français pour loger les travailleurs algériens encouragés à venir travailler sur le territoire métropolitain, la SONACOTRAL [Société Nationale de Construction de Logements pour les Travailleurs Algériens] était tournée vers la construction d'habitation pour des travailleurs "français" non métropolitains nés dans le "département" algérien ». Après l'indépendance, ces travailleurs français changent de statut et deviennent des étrangers immigrés en France. En 1963, la SONACOTRAL perd son « L ». Dans les années soixante-dix, elle accueillera de nouvelles « clientèles » : des Marocains et des Tunisiens, mais aussi des Portugais et des Yougoslaves. V. BERNARDOT M., *Enquête : le mode de vie des résidents en foyers pour isolés à la SONACOTRA*, Paris, SONACOTRA, 1995, p. 25.

<sup>13</sup> Voir supra, note 2.

<sup>14</sup> L'UNAF0 ne disposait pas, semble-t-il de la répartition complète par tranche d'âge des résidents de la SONACOTRA. De plus, il faut signaler la présence fréquente d'erreurs dans ces tableaux, qui, on l'espère, ont été toutes corrigées.

## B. Les données récentes de la SONACOTRA (décembre 1996)<sup>15</sup>

La fiabilité des chiffres qui suivent doit être examinée au regard d'un biais que la SONACOTRA introduit dès la collecte des renseignements sur ses résidents. Parce qu'elle a tendance à ne recueillir que les critères qui lui sont utiles pour la gestion quotidienne du foyer, ses statistiques « souffrent souvent d'inexactitudes, de carences et d'imprécisions »<sup>16</sup>. Ces biais, qui sont constitutifs d'un obstacle à la reconnaissance et à la prise en charge du problème du vieillissement, seront plus longuement détaillés<sup>17</sup>.

### 1. Répartition par âge

La présentation comparée des statistiques de décembre 1995 et de décembre 1996 permet de prendre la mesure de la vitesse du vieillissement des résidents. La SONACOTRA présente une répartition par tranche d'âge, par nationalité, par catégorie socioprofessionnelle et par ancienneté (Tableau 3 à 11).

Tableau 3 : Répartition des résidents par âge à la SONACOTRA (décembre 1995, décembre 1996)

Tranche d'âge	Décembre 1995		Décembre 1996		Evolution
	Nombre	%	Nombre	%	
16-25	5 261	8,1	4 822	7,5	- 439
26-35	8 940	13,8	8 603	13,3	- 337
36-45	11 105	17,1	10 837	16,8	- 268
46-55	19 526	30,0	19 241	29,7	- 285
56-60	8 875	13,7	9 613	14,9	+ 738

<sup>15</sup> L'ensemble des données suivantes sont tirées de l'annexe 2 du rapport : SONACOTRA, *Rapport du groupe de projet sur le vieillissement*, janvier 1997, 3 p., ainsi que de l'analyse qui la suit : BERNARDOT M., « Le phénomène du vieillissement dans les résidences de la SONACOTRA : une analyse statistique », Paris, 17 février 1997, 7 p.

<sup>16</sup> HMED C., *Enquête sur le vieillissement des résidents dans les foyers SONACOTRA de la région Rhône-Alpes 1996-1997*, SONACOTRA, septembre 1997, p. 27.

<sup>17</sup> V. infra : Un mode de gestion qui tend à ignorer le problème du vieillissement.

61-65	6 138	9,4	6 163	9,5	+ 25
66-70	2 477	3,8	2 943	4,5	+ 466
Plus de 70	1 338	2,1	1 488	2,3	+150
Autres	1 325	2,0	982	1,5	- 343
<b>Total</b>	<b>64 985</b>	<b>100</b>	<b>64 692</b>	<b>100</b>	<b>- 293</b>

Source : SONACOTRA, Rapport du groupe de projet sur le vieillissement, janvier 1997

Sur une seule année, la vitesse du vieillissement est nette. La population âgée de plus de 56 ans connaît ainsi un taux de croissance annuel de 7,3%. La tranche d'âge dont l'effectif augmente le plus rapidement est celle des 66-70 ans, avec un taux de croissance annuel de 18,8% (viennent ensuite les « plus de 70 ans », avec un taux de 11,2%, puis les 56-60 ans, avec 8,3%, les 61-65 étant les moins touchés). On observe corrélativement une baisse de toutes les tranches d'âge inférieures (celle des 16-25 ans connaît le plus fort taux de décroissance : - 8,3%). Cette évolution pourrait être due à des facteurs très particuliers, propres aux deux années considérées. Mais une perspective à plus long terme conforte cette analyse.

Si l'on reprend l'évolution sur 20 ans, on remarque que le phénomène du vieillissement a totalement bouleversé, plus précisément il a *inversé*, la répartition par âge des foyers. Alors qu'en 1973 les classes d'âge les plus jeunes prédominaient, les chiffres de 1993, selon M. Bernardot, montrent le « passage de cette population résidente vers les âges murs et élevés »<sup>18</sup> (Tableau 4).

Tableau 4 : Comparaison de la structure par âge des résidents de la SONACOTRA entre 1973 et 1993, en %

Classes d'âge	1973	1993	Taux de croissance (%)
Moins de 30	48	21,5	- 55,2
30-40	32	14,4	- 55
Plus de 40	20	64,1	+ 220,5

Source : SONACOTRA, Rapport du groupe de projet sur le vieillissement, janvier 1997

<sup>18</sup> BERNARDOT M., « Le phénomène du vieillissement...une analyse statistique », p. 2. Cette analyse serait pourtant à nuancer : rien n'interdit de penser que tous ces « jeunes » n'ont pas vieilli, un effet de sélection ayant pu entraîner le retour des jeunes et l'enracinement de certains, peut-être déjà les plus âgés.

Sur 10 ans environ (1985-1996), M. Bernardot note ainsi « une modification de grande ampleur en termes de répartition par structure d'âge », ce que montre en effet le tableau 5.

Tableau 5 : Comparaison de la structure par âge des résidents de la SONACOTRA entre 1985 et 1996<sup>19</sup>

Classes d'âge	1985	1992	1996	Taux de croissance sur 11 ans (%)
Moins de 25	9 971	6 183	4 822	- 51,63
26-45	30 644	23 280	19 440	- 36,56
45-60	19 120	25 905	28 854	+ 50,91
Plus de 60	2 220	6 647	10 594	+ 377,20

Source : SONACOTRA, Rapport du groupe de projet sur le vieillissement, janvier 1997

Ainsi, alors que l'effectif des moins de 25 ans a été divisé par deux, et celui des 26-45 ans réduit de plus d'un tiers, on a assisté à un doublement de la population âgée de 45 à 60 ans, et à une « explosion » de la tranche « plus de 60 ans », dont le nombre a presque été multiplié par cinq.

L'évolution de l'indice de vieillissement (nombre de personnes de plus de 60 ans sur le nombre de personnes de moins de 25 ans) est tout aussi significatif. Cet indice passe de 0,22 en 1985 à 1 en 1993 et à 2,2 en 1996. Autrement dit, alors qu'on trouvait environ 2 vieux pour dix jeunes en 1985, on trouve aujourd'hui au contraire 22 vieux pour 10 jeunes (l'équilibre ayant été atteint en 1993). Il s'agit donc d'une parfaite inversion de la structure par âge des foyers en l'espace de 11 ans.

On constate pourtant que sur une courte période (1990-1996), les taux de croissance des « 56-65 ans » et « plus de 65 ans » ont progressivement diminué (jusqu'à se réduire de moitié). La croissance de ces classes d'âge est donc de moins en moins rapide (Tableau 6).

Tableau 6 : Taux de croissance annuel des classes d'âge des plus de 56 ans, en %, SONACOTRA

Années	56-65 ans	Plus de 65 ans
1995-1996	5,2	13,1
1994-1995	5,5	13,7
1993-1994	6,8	20,9

<sup>19</sup> L'auteur ne précisant pas le nombre de la population totale, nous n'avons pas pu calculer les pourcentages pour chaque année.

1992-1993	6,3	14,1
1991-1992	10,8	18,5
1990-1991	10,9	22

Source : SONACOTRA, Rapport du groupe de projet sur le vieillissement, janvier 1997

Mais, note M. Bernardot, « malgré ce tassement progressif, un fort potentiel de vieillissement démographique existe dans la classe d'âge des 45 à 60 ans qui représentent près de 30000 personnes dont une des caractéristiques du comportement résidentiel est l'installation durable au sein des établissements de la SONACOTRA et par voie de conséquence le vieillissement sur place »<sup>20</sup>.

## 2. Répartition par nationalité, ancienneté et catégorie socioprofessionnelle

Tableau 7 : Répartition des résidents par nationalité à la SONACOTRA (décembre 1995, décembre 1996)

Nationalité	Décembre 1995		Décembre 1996		Evolution
	Nombre	%	Nombre	%	
Afrique	5 979	9,2	6 158	9,5	+ 179
Asie + MO	1 285	2,0	1 340	2,1	+ 55
Europe	2 937	4,5	2 731	4,2	- 206
France	16 488	25,4	17 161	26,5	+ 673
Maghreb	37 094	57,1	36 325	56,2	- 769
Autres	1 202	1,8	977	1,5	- 225
<b>Total</b>	<b>64 985</b>	<b>100</b>	<b>64 692</b>	<b>100</b>	<b>- 293</b>

Source : SONACOTRA, Rapport du groupe de projet sur le vieillissement, janvier 1997

Tableau 8 : Répartition des résidents par ancienneté à la SONACOTRA (décembre 1995, décembre 1996)

Ancienneté	Décembre 1995		Décembre 1996		Evolution
	Nombre	%	Nombre	%	
0-6 mois	11 789	18,1	12 122	18,7	+ 333
6 mois-1 an	6 297	9,7	6 081	9,4	- 216

<sup>20</sup> BERNARDOT M., « Le phénomène du vieillissement...une analyse statistique », p. 5.

1 an-2 ans	9 619	14,8	8 861	13,7	- 758
2 ans-5 ans	12 495	19,2	13 828	21,4	+ 1333
5 ans-10 ans	10 333	15,9	9 476	14,7	- 857
10 ans et plus	14 452	22,3	14 324	22,1	- 128
<b>Total</b>	<b>64 985</b>	<b>100</b>	<b>64 692</b>	<b>100</b>	<b>- 293</b>

Source : SONACOTRA, Rapport du groupe de projet sur le vieillissement, janvier 1997

Tableau 9 : Répartition des résidents par CSP à la SONACOTRA (décembre 1995, décembre 1996)

CSP	Décembre 1995		Décembre 1996		Evolution
	Nombre	%	Nombre	%	
Pensionnés	2 982	4,6	3 013	4,7	+ 31
Retraités	4 089	6,3	4 406	6,8	+ 317
Chômeurs	12 927	19,9	13 710	21,2	+ 783
R.M.I.	5 411	8,3	6 878	10,6	+ 1 467
Salariés	29 558	45,5	27 969	43,2	- 1 589
Etudiants	3 601	5,5	3 028	4,7	- 573
Stagiaires	1 739	2,7	1 672	2,6	- 67
Divers	4 678	7,2	4 016	6,2	- 662
<b>Total</b>	<b>64 985</b>	<b>100</b>	<b>64 692</b>	<b>100</b>	<b>- 293</b>

Source : SONACOTRA, Rapport du groupe de projet sur le vieillissement, janvier 1997

Si les résidents issus des pays du Maghreb dominant toujours quantitativement, le croisement de ces données avec celles de l'âge fait apparaître que « les Maghrébins ne sont pas les seules personnes vieillissantes. Depuis quelques années la proportion de Français dans les personnes de plus de 60 ans est significative (environ 12% des plus de soixante ans sont Français, ce qui en fait la première minorité dans cette classe d'âge après les Algériens qui représentent près de 60% des personnes de plus de soixante ans) »<sup>21</sup>.

La venue de « nouveaux publics » fait par ailleurs doucement évoluer le schéma type « vieil immigré maghrébin ». La situation actuelle se caractériserait par une plus grande

<sup>21</sup> BERNARDOT M., « Le phénomène du vieillissement...une analyse statistique », p. 2.

hétérogénéité. M. Bernardot parle d'une « mosaïque de situations familiales et de nationalités »<sup>22</sup>.

Les Algériens représentent numériquement la première population (36,4% en 1994, contre 14,2% de Marocains et 7,9% de Tunisiens). Très majoritairement mariés (pour plus des trois quarts), ils constituent une population « célibatairisée » : l'épouse et les enfants vivant, dans la plupart des cas, en Algérie. C'est aussi la population la plus touchée par le vieillissement : 80% des résidents algériens ont plus de 46 ans, et dans cette sous-catégorie, la moitié a plus de 56 ans. Aujourd'hui, dans l'ensemble, ils évoluent vers la retraite, souvent *via* le chômage de longue durée ou la préretraite. Leur niveau global de formation et de qualification, très faible (85% sont sans diplôme, 37,5% sont des ouvriers non qualifiés), explique en grande partie la précarité de leur position sur le marché du travail. Leur niveau de vie s'en ressent : la moitié d'entre eux touchent moins de 4000 Francs par mois (beaucoup ne touchent pas leur retraite à taux plein<sup>23</sup> ou sont sous-employés).

Mais s'il existe des différences notables entre les résidents issus des pays du Maghreb, il n'en reste pas moins que leur situation apparaît comme *relativement homogène*<sup>24</sup>, face à une « clientèle » française caractérisée par sa jeunesse (dont le corollaire est ici le célibat), par son niveau de formation supérieur à la moyenne, et par sa faible sédentarisation, ou face à la population noire africaine, elle aussi globalement mieux formée. On peut néanmoins distinguer deux groupes au sein de cette dernière : le premier rassemble pour l'essentiel des Sénégalais et des Maliens, relativement âgés, et conformes au modèle du « travailleur immigré » (dont les caractéristiques sont donc plus proches de celles des résidents maghrébins) ; le second est constitué d'une population plus jeune (du type « étudiant étranger ») venant d'Afrique francophone.

### 3. Répartition par région

Tableau 10 : Répartition des résidents par tranche d'âge et par région, en %, SONACOTRA, décembre 1996

---

<sup>22</sup> BERNARDOT M., « La vie des résidents isolés... », p.14. Toutes les données suivantes en sont issues.

<sup>23</sup> V. infra : La faiblesse des revenus.

<sup>24</sup> L'homogénéité ne tient ici qu'aux propriétés sociales des résidents. Il ne s'agit pas, bien entendu, d'une prétendue homogénéité culturelle du type « les Maghrébins », « les noirs africains ». V. infra : Les obstacles à la solidarité entre les résidents.

<i>Tranches d'âge</i>	<i>Ile-de-France</i>	<i>Nord-Est</i>	<i>Ouest</i>	<i>Sud</i>
Moins de 25	4,7	7,9	16,5	8,1
26-45	30,6	35,9	35,5	24,9
45-60	48,1	37,3	34,6	46,6
Plus de 60	15,4	17,0	11,1	18,8
NR	1,2	1,9	2,3	1,6
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Source : SONACOTRA, Rapport du groupe de projet sur le vieillissement, janvier 1997

Le clivage est net entre les régions Ile-de-France, Nord-Est et Sud d'une part, et la région Ouest d'autre part (Tableau 10). Si dans les premières, le pourcentage de personnes âgées de plus de 60 ans est important (près de 19% dans le Sud), l'Ouest ne réunit dans ses foyers que 11% de résidents du même âge. Région la moins touchée par le vieillissement, elle est corrélativement celle où la proportion de jeunes est la plus importante (quatre fois plus qu'en Ile-de-France, deux fois plus que dans le Sud et dans le Nord-Est). Cette caractéristique s'explique par la proportion très importante d'étudiants, qui représentent 10,5% de la population de ces foyers, soit trois fois plus que la moyenne nationale.

Tableau 11 : Répartition des résidents par ancienneté et par région, en %, SONACOTRA, décembre 1996

<i>Ancienneté</i>	<i>Ile-de-France</i>	<i>Nord-Est</i>	<i>Ouest</i>	<i>Sud</i>
0-6 mois	14,6	23,2	29,9	18,6
6 mois-1an	8,8	10,6	12,2	8,8
1 an-2 ans	10,9	16,4	17,2	14,9
2 ans-5 ans	19,9	23,4	19,5	22,7
5 ans-10 ans	15,3	14,1	10,8	15,1
10 ans et plus	30,5	12,3	10,4	19,9
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Source : SONACOTRA, Rapport du groupe de projet sur le vieillissement, janvier 1997

L'ancienneté varie selon la région de résidence (Tableau 11) et fait apparaître la spécificité de la région Ile-de-France, particulièrement touchée par la sédentarisation des résidents : près de la moitié d'entre eux sont présents depuis plus de 5 ans, et les personnes présentes depuis plus de 10 ans dans le foyer y sont proportionnellement trois fois plus nombreuses que dans

l'Ouest. Cette dernière région est, elle, encore marquée par la très faible ancienneté de ses résidents : 42% sont présents dans le foyer depuis moins d'un an.

### *C. Perspectives*

Si l'ensemble des travaux (de source institutionnelle, universitaire ou autre) concluent à une aggravation du problème du vieillissement dans les prochaines années, M. Bernardot avance, lui, pour la SONACOTRA des estimations précises : en se basant sur les évolutions récentes, il propose des hypothèses de développement démographique pour l'an 2000<sup>25</sup>. « Dans tous les cas de figures les plus de 56 ans représenteraient plus de 35% de la population résidente », contre environ 31% en décembre 1996. L'hypothèse basse est de 35%, alors que l'hypothèse haute est de 42%. « De même, quelle que soit la configuration, toutes les classes d'âge inférieures à 56 ans connaîtraient un recul dont le plus marqué serait celui de la classe d'âge des 36 à 45 ans subissant le contrecoup de la relative désaffection actuelle des jeunes pour ce mode de logement ».

---

<sup>25</sup> BERNARDOT M., « Le phénomène du vieillissement... une analyse statistique », p. 7. L'auteur indique que ces hypothèses « ne tiennent compte que des taux de croissance ou de décroissance des années précédentes en reportant sur la classe supérieure la croissance de la classe inférieure ».

## II. Les obstacles à la reconnaissance et à la prise en charge du problème du vieillissement

Un tableau uniquement statistique du vieillissement dans les foyers risque d'occulter un certain nombre de difficultés, dont les conséquences ne sont pas que strictement méthodologiques. En effet, c'est parce que la mise en place de mesures politiques ou sociales passe d'abord par la connaissance précise de la situation, des enjeux, des résistances etc., que le phénomène « multiforme » du vieillissement doit être appréhendé dans toutes ses dimensions. Or un certain nombre d'obstacles gênent la simple *reconnaissance* de ce problème.

### *A. Les « vieux travailleurs immigrés logés en foyer », un groupe aux frontières floues*

Ici, chaque mot compte, car la pénibilité du travail enduré, les particularités de la vie en exil et le mode de fonctionnement spécifique du foyer sont autant de facteurs qui influent directement sur la représentation de la vieillesse.

#### **1. Un vieillissement rendu spécifique par la vie en foyer**

Comment spécifier ce vieillissement ? Une première difficulté tient en effet à l'inclusion du groupe « vieux travailleurs immigrés logés en foyer » dans une série d'autres groupes : la population âgée immigrée, la population âgée ouvrière, la population âgée française, etc. Dès lors, il faut dégager ce qui est véritablement *propre* au vieillissement des travailleurs immigrés logés en foyer. La population âgée d'origine maghrébine résidant en foyer n'est qu'une partie de la population âgée d'origine maghrébine résidant en France. Celle-ci, composée en grande partie d'ouvriers et d'anciens ouvriers, partage donc avec la population française ouvrière des caractéristiques communes. Ce groupe de « vieux ouvriers » n'est lui-même qu'un sous-groupe de la population âgée française. Faute de distinguer clairement

l'imbrication de ces groupes et sous-groupes, on risque d'attribuer à l'un d'eux des caractéristiques qui ne lui sont en fait pas propres.

On mesure donc la complexité de la situation de ces vieux travailleurs immigrés<sup>26</sup> : comme le reste de la population âgée, ils ont besoin, pour leur bien-être, de disposer d'une retraite et de vivre leur vieillesse en famille, mais ils s'en distinguent par la faiblesse de leur retraite et par un taux de masculinité et d'activité toujours plus forts que dans la population française<sup>27</sup>. Comme les ouvriers, ils sont confrontés à l'inégalité professionnelle et physique devant le vieillissement, mais ils s'en distinguent par le fait que « c'est leur statut de travailleur qui les définit exclusivement et qui justifie leur présence en France »<sup>28</sup>. Comme les autres travailleurs immigrés logés en foyer, les résidents originaires d'Afrique du Nord partagent les difficultés et les sacrifices de la vie en exil, mais contrairement à eux, ils subissent la dimension négative de l'immigration maghrébine et sont l'objet du racisme et de la xénophobie. Et à l'intérieur même de cette population maghrébine, les Algériens sont en partie les victimes « de la façon dont la France a traité le “problème algérien” à l'époque coloniale et après »<sup>29</sup>.

Il faut donc montrer que c'est ce type particulier de logement qui rend ce vieillissement spécifique, sans oublier toutefois l'ensemble des tensions et des différences qui structurent la vie du foyer.

---

<sup>26</sup> G. Noiriel résume ainsi cette difficulté : « Il faut partir d'un fait essentiel : les vieux immigrés sont confrontés aux mêmes problèmes que les autres individus âgés appartenant au même milieu social qu'eux, mais des problèmes se posent pour eux avec une intensité extrême parce qu'ils ont vécu toute leur vie dans ces conditions extrêmes. Les vieux immigrés connaissent les difficultés matérielles qui sont aujourd'hui le lot des personnes âgées des classes populaires. Mais ces difficultés sont aggravées parce que, comme immigrés, ils ont exercé les métiers les plus mal payés. Leur vie professionnelle a été marquée par une très grande instabilité (changements fréquents d'emplois, travail clandestin, tentatives avortées de retour au pays...), ce qui les pénalise au moment de la retraite, quand ils doivent fournir la preuve qu'ils ont cotisé suffisamment longtemps. Beaucoup d'entre eux sont aussi handicapés par une maîtrise insuffisante de la langue française et par une absence de familiarité avec la logique administrative. Si bien que souvent, ils sont dans l'incapacité de défendre leurs intérêts et de faire valoir leurs droits face aux agents de la Sécurité Sociale [...] C'est parce que leur vie active a été plus misérable et plus éprouvante que celle des Français, que les immigrés ont une vieillesse plus difficile », v. NOIRIEL G., « Le vieillissement des immigrés en région parisienne. Note de synthèse », in NOIRIEL G. (dir.), *Le vieillissement des immigrés en région parisienne*, étude réalisée pour le FAS, 1992, p. 18-19.

<sup>27</sup> NOIRIEL G., « Le vieillissement...Note de synthèse », p. 9.

<sup>28</sup> NOIRIEL G., « Le vieillissement des immigrés en région parisienne », in *Migrations Etudes*, septembre 1993, p. 4.

<sup>29</sup> NOIRIEL G., « Le vieillissement...Note de synthèse », p. 13. L'auteur précise que « les foyers SONACOTRA ont été créés au départ principalement pour loger les travailleurs algériens. Rappelons aussi que les Algériens ont été les seuls à faire l'objet d'une “politique de retour” (500000 sont rentrés en 3 ans selon P. Weil) et qu'ils ont été deux fois moins nombreux que les Marocains à pouvoir profiter du “regroupement familial” ».

## 2. La « vieillesse » des travailleurs immigrés logés en foyer « n'est qu'un mot »

La difficulté à reconnaître le problème de la vieillesse vient en grande partie – mais pas seulement – du fait que celle-ci se manifeste moins dans l'âge ou la capacité à être reconnu « institutionnellement » comme « vieux » (même si cela y aide), que dans le rapport de force entre les générations, c'est-à-dire l'opposition entre les jeunes et les vieux, qui, dans le cadre du foyer, se résume à une lutte pour disposer de la légitimité à « être (encore) là ». L'hétérogénéité du groupe « vieux » et la spécificité *historique* de cette vieillesse compliquent encore la perception qu'on peut en avoir, et qu'en ont les individus eux-mêmes, la référence à un « âge d'or » – celui des trente glorieuses –, n'étant pas partagée uniquement par les plus âgés.

### a. L'impossibilité à dater le début de la vieillesse

Comment définir les limites de la « population âgée » des foyers, dès lors que son vieillissement apparaît de manière beaucoup plus précoce que dans la population française ? M. Bernardot remarque que la définition du groupe « personnes âgées » est floue : ce vieillissement précoce « brouille le seuil d'entrée dans “la vieillesse” en raison d'une *déconnexion du calendrier d'acquisition des attributs* qui font de l'individu un vieillard »<sup>30</sup>. La vieillesse professionnelle, la vieillesse « institutionnelle » et la vieillesse physique forment alors trois stades éloignés dans le temps. La vieillesse professionnelle, qui se traduit par la difficulté voire l'impossibilité à retrouver un emploi après un licenciement, apparaît très tôt (plus tôt que dans la population française), vers 45 ou 50 ans, en raison du faible niveau de qualification et plus largement de la crise des secteurs où étaient employés les travailleurs immigrés (bâtiment, industrie etc.). La vieillesse « institutionnelle » – au regard des prestations sociales habituellement accordées aux retraités ou aux personnes âgées de manière générale – apparaît elle, plus tard, car beaucoup ne touchent pas les retraites qu'ils devraient percevoir<sup>31</sup>. Le cap des 60 ans ne constitue donc pas une étape claire, certains continuant à travailler au delà de 60 ans pour toucher les prestations auxquelles ils devraient avoir droit. La

---

<sup>30</sup> BERNARDOT M., *Une politique du logement : la SONACOTRA (1956-1992)*, Thèse de doctorat en sociologie, Université Paris I Panthéon-Sorbonne, Paris, octobre 1997, p. 274.

<sup>31</sup> V. infra : La faiblesse des revenus.

vieillesse physique (ou « biologique ») est, elle aussi, décalée, puisque « ils ont physiquement environ dix ans de plus que la moyenne des personnes du même âge »<sup>32</sup>. Il est donc clair que « les seuls critères d'âge et de retraite s'avèrent ainsi insuffisants pour caractériser les groupes de résidents vieillissants »<sup>33</sup>, et que c'est en fait dans le rapport de force entre les générations que se construit la perception et la reconnaissance de la vieillesse.

*b. La définition sociale de la vieillesse dans les rapports de force entre les générations*

« La vieillesse n'est pas seulement fondée sur le vieillissement biologique, sur une perte progressive et objective des facultés physiques, mais aussi et essentiellement, comme l'ont montré divers travaux sociologiques et historiques, sur des rapports de force sociaux, et surtout familiaux, entre les générations »<sup>34</sup>. Or le foyer se caractérise précisément par l'absence générale des familles des « résidents isolés », et c'est donc le foyer lui-même « agrégat pour une part artificiel », qui est le « théâtre de rapports de force constants entre les générations, qui peuvent parfois prendre la forme de la violence physique ». Ces tensions, qui naissent des différences entre les modes de vie (les jeunes « font du bruit, sortent le soir, amènent des copains », alors que les vieux souhaitent le calme), et plus encore entre les visions du foyer, constituent une « première dimension des contraintes sociales inhérentes à la logique de fonctionnement du foyer ».

Mais ces rapports de force sont déterminés par la position qu'occupent leurs protagonistes, et il y a ainsi plusieurs « modèles de construction du vieillissement »<sup>35</sup>. Ainsi, pour les jeunes en position « privilégiée » ou « dominante » (parce qu'ils ont un travail, ou parce qu'ils n'envisagent pas leur avenir au foyer), la présence des « vieux » au foyer est doublement illégitime : d'une part parce qu'ils ne travaillent plus, mais aussi parce qu'ils sont liés à des familles qu'ils « devraient » – en toute « logique », par rapport à leur projet initial – rejoindre.

---

<sup>32</sup> Médecin interrogé par l'UNAF0 in UNAF0, *Le vieillissement...Constats et propositions*, p. 19.

<sup>33</sup> BERNARDOT M., *Une politique du logement...*, p. 274 n.

<sup>34</sup> BUTON F., « La production sociale d'une présence illégitime (enquête sur le vieillissement des travailleurs immigrés dans un foyer SONACOTRA à Aulnay-sous-Bois) », in NOIRIEL G. (dir.), *Le vieillissement des immigrés en région parisienne*, étude réalisée pour le FAS, 1992, p. 334. L'auteur fait référence aux travaux de CHAMPAGNE P., « Jeunes agriculteurs et vieux paysans », in *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 26-27, mars-avril 1979, p. 83-107, et de BOURDIEU P., « La jeunesse n'est qu'un mot », in *Questions de sociologie*, Paris, Minuit, 1984, p. 143-160, ainsi qu'aux travaux de DUBY G. sur le Moyen Age.

<sup>35</sup> BUTON F., « La production sociale d'une présence illégitime... », p. 336.

Pour d'autres, dont la situation est « bloquée » et qui ne « savent pas où aller », la perspective du vieillissement en France est envisagée *de fait* : ils sont conscients « du caractère non seulement aléatoire, mais bien illusoire, du retour au pays ». Ces jeunes, comme C., interrogé par F. Buton, « vieillissants potentiels » ne peuvent donc pas prendre de position tranchée sur le vieillissement comme les premiers, qui sont susceptibles d'y échapper : « Par son âge, sa condition d'immigré et sa situation professionnelle précaire, C. est représentatif d'un certain nombre d'individus qui, ne pouvant pas ne pas voir la présence de vieux (retraités) au foyer comme une projection possible d'eux-mêmes, et étant dans le même temps préoccupés par leur propre situation, émettent des jugements sur (et ont un comportement envers) les vieux caractérisés par leur ambivalence, à la fois désapprobateurs et compréhensifs »<sup>36</sup>. Pour cette population encore « jeune », le vieillissement est donc un « phénomène, sinon logique, du moins impossible à nier – tout à fait *pensable* ».

Il existe dès lors, selon les positions de chacun, des rapports très différents à la vieillesse et aux vieux. La définition de la vieillesse s'établissant dans ces rapports de forces mouvants – dont l'enjeu est bien la légitimité à occuper le foyer – il n'est ainsi pas impossible qu'un même individu soit considéré tour à tour comme « vieux » et comme « encore jeune ». La définition de la vieillesse étant un enjeu de luttes, on ne peut, sans occulter une partie de la réalité, substituer sa propre définition à celle que les individus eux-mêmes mettent en œuvre dans leurs jugements.

### *c. Les « vieux », un groupe hétérogène*

Une seconde difficulté tient à l'hétérogénéité du groupe « vieux ». En effet, n'étant pas tous dans la même situation, il faut distinguer différents types de vieillissement. En étudiant le cas des trente trois « vieux »<sup>37</sup> du foyer d'Aulnay-sous-Bois (11% de la population totale), F. Buton construit trois catégories « vieux » : les exclus, les favorisés et les anciens.

Les « exclus » sont entrés relativement récemment au foyer. Chômeurs ou préretraités, ils ont peu ou pas travaillé depuis leur entrée. La probabilité qu'ils quittent le foyer est faible, ce

---

<sup>36</sup> BUTON F., « La production sociale d'une présence illégitime... », p. 348.

<sup>37</sup> Le critère retenu est « plus de 60 ans ». L'auteur précise que « toute définition d'une limite entre deux classes d'âge est artificielle et arbitraire », v. BUTON F., « La production sociale d'une présence illégitime... », p. 326.

qui se ressent lorsqu'ils disent leur sentiment d'être « bloqués au foyer ». Cette population vieillissante inclut les « invalides », dont la vieillesse et l'ancienneté sont les plus grandes.

Les « favorisés » sont entrés récemment mais plus « jeunes » (55 ans). Ils exercent des métiers « plus nobles » (ferrailleur) ou moins pénibles (gardien) que les autres résidents. Il semble moins probable qu'ils vieilliront au foyer.

Le groupe des « anciens » réunit une population homogène : au regard de la profession exercée et du secteur d'activité (ouvriers, maçons, terrassiers, manœuvres...), de leur nationalité (Algériens ou Marocains), ainsi que de la date et de l'âge (40 à 50 ans) auxquels ils sont entrés au foyer. Ces « anciens » sont pourtant dans une « position contradictoire » en raison de leur trajectoire marginale par rapport à leur « groupe d'origine » : ceux qui sont encore présents au foyer ne représentent que 7% de la population entrée au même moment au foyer et partageant les caractéristiques de l'âge, de la profession et de la nationalité.

F. Buton dégage deux processus de vieillissement : celui des exclus et celui des anciens. « Alors que le premier processus (celui des exclus), marginal (dans le foyer d'Aulnay-sous-Bois), est lié à une conception du foyer comme “maison de retraite”, ou cadre possible de vieillissement, conception qu'on peut supposer exogène, le second processus (celui des anciens), majoritaire, relève plutôt d'une contrainte endogène à la logique d'habitation du foyer, semble inscrit dans cette logique, puisque c'est l'ancienneté, l'enracinement dans le foyer, qui est au principe du caractère distinctif des acteurs de ce processus »<sup>38</sup>.

Loin d'être un groupe homogène, les « vieux » résidents des foyers se distinguent donc aussi par leurs trajectoires, et, par conséquent, par leur rapport au vieillissement et au foyer.

#### *d. La spécificité historique de cette vieillesse, l'âge d'or des « trente glorieuses »*

Le bilan quantitatif a permis de mettre en évidence la spécificité du vieillissement des Maghrébins âgés. Un autre élément particulier complique encore la perception de leur vieillesse.

Cette vieillesse est en effet prise dans une histoire, vécue comme un âge d'or, celle des grandes vagues d'émigration des « trente glorieuses » : les grands chantiers étaient « pleins de couleurs » (casques), « la communauté existait par la solidarité (on pouvait aider quelqu'un du

---

<sup>38</sup> BUTON F., « La production sociale d'une présence illégitime... », p. 332.

pays en le faisant venir en France, car les patrons avaient besoin de main-d'œuvre et s'occupaient de tout) », etc. Or la nostalgie de cette période n'est pas nécessairement le fait des plus âgés<sup>39</sup>. Ainsi, des jeunes, parce qu'ils partagent encore cette vision idyllique d'un passé révolu, pourront paraître « vieux » à ceux qui « se sont fait une raison ». Le vieillissement est donc aussi, comme le souligne F. Buton, « un processus pris dans des contraintes sociales » et, « en tant que tel, ses manifestations individuelles (la nostalgie du monde du travail ou d'un certain état de ce monde) ne sont pas exclusivement le fait des “vieux” »<sup>40</sup>.

Le vieillissement des résidents maghrébins doit donc être replacé dans cette histoire structurée par des évolutions économiques, politiques et sociales. Parce qu'elle crée un passé (heureux), un présent conditionné par une situation générale de crise et un avenir improbable, cette histoire introduit de nouveaux repères, de nouveaux classements, entre ceux, « les vieux », qui ont connu cet âge d'or et que la crise a touché de plein fouet, et les « jeunes », qui sont arrivés dans ce contexte.

La vieillesse des travailleurs immigrés logés en foyer est donc un phénomène complexe, multiforme et difficile à appréhender. Il est à cet égard révélateur que les catégories françaises de perception de la vieillesse soient complètement inadéquates pour penser le problème du vieillissement. Une étude<sup>41</sup> – faite de « quarante entretiens [qui] sont là, convergents, et [qui] nous interrogent sur la non pertinence des catégories de *retraite* et de *retraité* comme catégories d'identification pour les personnes rencontrées » – a ainsi montré que les résidents ne pouvaient pas se reconnaître dans le statut de retraité, qui est en contradiction profonde avec la raison de leur présence en France. « Autrement dit, bien que ces personnes aient déjà quitté ou sortent du groupe des actifs (au sens statistique des personnes en âge de travailler), elles ont du mal à s'identifier à des catégories qui correspondent à leur nouvelle ou prochaine condition d'inactifs »<sup>42</sup>. Au delà du statut de retraité, c'est le statut d'inactif qui est ressenti et qui rend illégitime la présence au foyer.

---

<sup>39</sup> Ainsi le cas de C., interrogé par BUTON F., venu en France à l'âge de treize ans « parce qu'il n'avait pas d'avenir au Maroc » et qui, à la date de l'enquête, vit depuis 20 ans en France. V. BUTON F., « La production sociale d'une présence illégitime... », p. 345-350.

<sup>40</sup> BUTON F., « La production sociale d'une présence illégitime... », p. 347-348 n.

<sup>41</sup> Voir le compte rendu de cette étude réalisée à Grenoble : WARIN P., « Difficile d'imaginer la retraite », in *Ecarts d'identité*, « Vieillir dans l'immigration », 64, mars 1993, p. 10-12.

<sup>42</sup> WARIN P., « Difficile d'imaginer la retraite », p. 10.

Cette vieillesse, qui n'est somme toute « qu'un mot », n'est pas le seul obstacle qui empêche de concevoir le problème du vieillissement de manière correcte. Des raisons beaucoup plus concrètes gênent quotidiennement, dans le fonctionnement même du foyer, la reconnaissance du problème du vieillissement et sa prise en charge.

### *B. Le vieillissement, une réalité passée sous silence*

Le vieillissement des résidents dans les foyers fonctionne encore comme un tabou, malgré la fréquence grandissante des études faites sur le sujet. Ceci est dû, pour une part, à l'intégration, par les vieux immigrés eux-mêmes, de la « règle du foyer », de sa logique de fonctionnement, règle qui *en fait*, n'est ni applicable ni appliquée. C'est donc paradoxalement d'une première résistance *interne* qu'il s'agit, de la part de ceux qui sont touchés par ce vieillissement dans un espace qui n'était à l'origine pas prévu pour eux. Mais les principales résistances tiennent en fait au mode de gestion des foyers et à leur conception de plus en plus *commerciale* (notamment en ce qui concerne SONACOTRA), qui ont tendance à ignorer le problème du vieillissement.

#### **1. L'intériorisation de la « règle » du foyer et de sa « logique de fonctionnement »**

Cette intégration de la règle (« le vieillissement au sein du foyer est illégitime car le foyer a été créé pour des jeunes travailleurs ») est peut-être un des seuls points communs à l'ensemble des résidents du foyer, jeunes ou vieux. Elle fait partager à tous « l'illusion du provisoire »<sup>43</sup> et empêche par là, en taisant le problème de la vieillesse, d'en reconnaître l'évolution.

##### *a. Le foyer rend illégitime la vieillesse*

Alors qu'ils s'opposent sur la définition de la vieillesse, les jeunes et les vieux sont en effet au moins d'accord sur un élément : celui de l'incompatibilité de la présence des vieux dans le

---

<sup>43</sup> BUTON F., « La production sociale d'une présence illégitime... », p. 338.

foyer avec sa logique interne de fonctionnement. Vieillir au foyer est une « marque d'échec » puisque, comme le souligne F. Buton, « bien vieillir, quand on est résident d'un foyer, c'est pouvoir le quitter »<sup>44</sup>.

Cette illégitimité ne peut être comprise qu'en référence à la place du travail dans l'identité de la personne immigrée. L'inactivité, quelle qu'en soit la raison, remet profondément en cause la légitimité de la présence en France, et *a fortiori*, au foyer. « En effet, d'une façon générale le chômage, la maladie, la préretraite et aussi, dans une moindre mesure, semble-t-il, la retraite, quand ils ne mettent pas fin à l'immigration, sont des moments où les contradictions constitutives de la double identité d'émigré - immigré se révèlent au grand jour avec une acuité parfois insupportable. Le travail étant au principe même de l'immigration et aussi la raison d'être des immigrés, c'est en définitive l'identité même de l'immigré qui semble niée quand le travail cesse »<sup>45</sup>. Situation inextricable, « labyrinthique » que résume un jeune résident marocain au chômage : « Ce sont des gens qui sont tellement perdus quand ils ne travaillent pas, ils savent pas que faire... On tourne, on tourne. C'est un labyrinthe, on n'arrive pas à en sortir... Quand on les met en préretraite, on leur a enlevé la vie. Quand on les a lâchés comme ça, c'est un crime, c'est une corde pour aller se pendre qu'on leur donne »<sup>46</sup>. Les comportements de repli que l'on observe dans la plupart des foyers, et qui revêtent souvent un caractère dépressif, sont pour beaucoup la conséquence de l'impossibilité à résoudre ces contradictions. La maladie sert alors parfois de refuge pour justifier la prolongation du séjour en France<sup>47</sup>.

Cette importance du travail n'est pas seulement une donnée logique, inhérente à un contexte historique migratoire. C'est le résultat d'une construction sociale, celle de l'immigré comme « travailleur ». L'histoire du FAS, ou plus précisément, des successives appellations du FAS, est à cet égard révélatrice. « A sa création en 1958, il s'adressait essentiellement “aux travailleurs musulmans en métropole”. En 1964, sa mission s'est élargie à l'ensemble des “travailleurs étrangers”. En 1966, il se tourne vers les “travailleurs migrants”. En 1983, il

---

<sup>44</sup> BUTON F., « La production sociale d'une présence illégitime... », p. 349-350. Analyse que partage G. Noiriel, dans la même étude : « l'installation définitive en foyer apparaît comme l'illustration la plus flagrante d'un échec social, la faillite du projet migratoire », p. 13.

<sup>45</sup> LANNOU M. A., « Vieillir immigré ». *Le vieillissement des résidents de foyers de travailleurs migrants*, étude réalisé pour le Ministère de l'Équipement, du Logement, de l'Aménagement du Territoire et des Transports, octobre 1986, p. 18.

<sup>46</sup> Cité in LANNOU M. A., « Vieillir immigré »..., p. 19.

<sup>47</sup> V. infra : Le contexte social, politique et économique du pays d'origine.

devient le Fonds d'Action Sociale "pour les travailleurs immigrés et leur famille" [...] Ces appellations ne sont pas neutres. Si elles ont évolué, on constate un point fixe : c'est la définition de l'immigrant comme "travailleur"<sup>48</sup>. Il s'agit donc bien d'un processus d'intériorisation : intériorisation de « la représentation de l'immigré comme "travailleur" qui a toujours été dominante dans la société française »<sup>49</sup>.

De plus, cette illégitimité est double : vieillir en foyer est « illégitime vis-à-vis de la France qui a accepté les étrangers en tant que travailleurs, illégitime vis-à-vis du pays d'origine parce que le renoncement au retour est vécu comme une trahison »<sup>50</sup>.

La vieillesse au foyer est donc marquée par l'ensemble de ces contradictions déstructurantes au niveau identitaire. C. Hmed résume ainsi cette situation : « Habités depuis longue date (au moins depuis son arrivée) à cette réalité hautement légitimante que constituait le travail et, pour certains, confortés dans cette accoutumance par le fait que la structure du logement en foyer rappelle sans cesse et avec force ce pourquoi il est venu, le résident vieillissant se trouve pris dans un mouvement de basculement [...] des repères dès que cette réalité disparaît. Le voilà qui continue à loger dans un habitat pour travailleurs, lui, qui, petit à petit, comme le reste des nationaux, franchit non pas le seuil si sécurisant de la retraite, mais différentes étapes de plus en plus floues (et de plus en plus précaires) le poussant hors de la sphère de l'activité. Tout ou presque semble lui signifier l'imminence de son départ, issue logique et attendue de toutes parts (sa communauté d'origine, son "groupe d'appartenance immigrée" et la société d'accueil), mais *il reste* »<sup>51</sup>.

#### *b. Vieillir en niant sa vieillesse*

Plus encore que cette intégration de la règle, c'est sur l'isolement que repose l'illégitimité de la présence des vieux résidents au foyer<sup>52</sup>. En effet, ce qui distingue les « vieux » du foyer des « personnes du troisième âge » qui leur rendent parfois visite pour jouer aux cartes ou pour discuter, c'est précisément l'absence de la famille. Alors que les seconds, non-résidents, l'ont

---

<sup>48</sup> NOIRIEL G., « Le vieillissement...Note de synthèse », p. 6.

<sup>49</sup> NOIRIEL G., « Le vieillissement...Note de synthèse », p. 4.

<sup>50</sup> NOIRIEL G., « Le vieillissement des immigrés en région parisienne », p. 4.

<sup>51</sup> HMED C., *Enquête sur le vieillissement...*, p. 74.

<sup>52</sup> BUTON F., « La production sociale d'une présence illégitime... », p. 355.

momentanément délaissée, les premiers, résidents, sont des « sans-famille », des « isolés », l'isolement constituant « un stigmate d'illégitimité, la marque d'une vie malheureuse et ratée »<sup>53</sup>.

Pour échapper à cette illégitimité inscrite dans le mode de fonctionnement du foyer et dans la vision, partagée par tous, de son incompatibilité avec le vieillissement, les « vieux » doivent gérer leur « vieillesse », c'est-à-dire, en fin de compte, la nier, la minimiser, et abandonner ses « attributs », ce qu'on doit aux « vieux ». « Vieillir au foyer demande de l'abnégation, et le renoncement à percevoir de la part des autres d'autres formes d'intérêt que le non-intérêt ou l'incitation à partir »<sup>54</sup>. D'où les continuelles stratégies de présentation de soi, qui passent notamment par une gestion adéquate de l'espace du foyer pour atténuer l'illégitimité de leur présence : il s'agit de transformer « l'isolement en disposition à la solitude, l'avancée en âge en sentiment d'être toujours jeune, et le départ comme potentialité présente ». La maîtrise de son image est donc possible dans une certaine mesure, mais l'isolement, stigmate de l'illégitimité du vieillissement, lorsqu'il se double d'une perte d'autonomie, devient « une transgression inacceptable »<sup>55</sup>.

Une des difficultés rencontrées dans la gestion du problème du vieillissement se situe donc aussi ici, dans les tentatives quotidiennes de la part de ceux qui le subissent pour le faire oublier.

## **2. Le manque de préparation du personnel au phénomène du vieillissement**

Le *Rapport du groupe de projet sur le vieillissement* de la SONACOTRA signale que « la perception du vieillissement qu'ont les gestionnaires est paradoxale et contrastée. A la fois, ils considèrent qu'il n'y a pas (encore) de problèmes, essentiellement parce que cette population traditionnelle est moins perturbante que la nouvelle clientèle "jeune et démunie" mais ils se rendent compte que la charge de travail se modifie et doit s'adapter »<sup>56</sup>. Un responsable de foyer dresse le même bilan : « En vingt ans, le personnel employé dans les foyers n'a pas

---

<sup>53</sup> BUTON F., « La production sociale d'une présence illégitime... », p. 355.

<sup>54</sup> BUTON F., « La production sociale d'une présence illégitime... », p. 355.

<sup>55</sup> BUTON F., « La production sociale d'une présence illégitime... », p. 360.

<sup>56</sup> SONACOTRA, *Rapport du groupe de projet sur le vieillissement*, janvier 1997, p. 8.

changé. Nous sommes toujours aussi peu nombreux et les demandes ne sont plus les mêmes. D'un simple travail de gardien des locaux, on est passé à un boulot de travailleurs sociaux. On doit tout faire : aussi bien assistante sociale qu'éducateur »<sup>57</sup>.

Ce manque de formation fait que le problème du vieillissement est « pour beaucoup imperceptible », alors même qu'il est massif. Les gestionnaires ne « se sentent pas préparés à ces situations ; ils demandent d'être informés sur la problématique globale pour être en mesure d'anticiper et de réagir à bon escient et avec efficacité ». Le *Rapport* souligne de plus que « le responsable de foyer n'a pas à devenir un spécialiste, ni un technicien du vieillissement, mais il ne peut ignorer certains aspects de la gérontologie appliquée aux migrants en particulier ». La SONACOTRA envisage ainsi, dans la perspective « d'armer » les personnels face à certaines situations difficiles, comme la mort d'un résident, « d'intégrer un module "personnes vieillissantes" à la formation "connaissance des clientèles" », ce qui constituerait une véritable « reconnaissance » institutionnelle de ce problème<sup>58</sup>. Un obstacle supplémentaire vient donc de ce manque de préparation, et pourrait être surmonté par une information et une sensibilisation adaptée des personnels aux spécificités de cette clientèle vieillissante, à ses besoins, à ses demandes.

### **3. Un mode de gestion qui tend à ignorer le problème du vieillissement**

Plus que dans l'intériorisation de la « règle » ou que dans le manque de formation des personnels des foyers, la méconnaissance du phénomène du vieillissement semble s'inscrire dans le mode de gestion du foyer. F. Buton a montré qu'en « gestionnaire »<sup>59</sup>, la SONACOTRA ne s'intéresse véritablement qu'à deux attributs de ces « clients » – les seuls qui lui sont directement utiles dans la gestion quotidienne du foyer – le nom et le numéro de

---

<sup>57</sup> UNAF0, *Le vieillissement...Constats et propositions*, p. 7.

<sup>58</sup> Analyse qui rejoint le constat de M. BERNARDOT : « Le vieillissement des résidents des foyers de travailleurs migrants n'est pas un phénomène nouveau en soi. Mais sa problématisation contemporaine suppose le développement d'un double mouvement d'institutionnalisation : d'une part la constitution de la vieillesse comme classe d'âge autonome et dans le même temps la formation d'agents de gestion de la vieillesse et d'autre part, l'institutionnalisation progressive de la gestion de l'immigration prenant le pas sur les réseaux associatifs qui encadraient les populations migrantes », v. BERNARDOT M., « Le phénomène du vieillissement...une analyse statistique », p. 1.

<sup>59</sup> « On peut sans doute dire, d'une manière plus générale, que toute gestion bureaucratisée, informatisée, ne peut prétendre s'occuper des individus dont elle a la charge, mais doit admettre qu'elle ne fait que traiter les dossiers qui les désignent », v. BUTON F., « La production sociale d'une présence illégitime... », p. 325.

chambre. Tout ce qui « individualise », « personnalise » le client est en revanche inutile et donc le plus souvent oublié. La trajectoire des individus avant leur arrivée au foyer est largement méconnue, de même que l'ancienneté. Il n'existe en effet pas de tranche allant au delà de 10 ans (alors que certains résidents sont présents depuis plus de 20 ans), ce qui interdit *de fait* de penser le vieillissement. De plus, la mesure de l'ancienneté est biaisée puisque lorsqu'un résident change de chambre, son ancienneté est remise à zéro<sup>60</sup>.

Ainsi, c'est la « logique même de la gestion quotidienne » qui, ne recourant qu'à deux variables, le nom et le numéro de chambre, provoque une double méconnaissance. Méconnaissance qui « porte autant sur la trajectoire de l'individu *avant son entrée* dans le foyer [...] que sur la trajectoire qui le caractérise *une fois admis* dans l'établissement. Cette double méconnaissance renforce ainsi l'illusion du provisoire et le caractère impensable du vieillissement en foyer : c'est finalement la possibilité même d'une longue durée de vie en foyer qui est dissimulée par les contraintes de la gestion du foyer »<sup>61</sup>.

Par ailleurs, la conception de plus en plus commerciale des foyers – explicitement affirmée, notamment par la SONACOTRA, mais aussi voulue par le champ politique, alarmé par les faillites de certaines associations<sup>62</sup> – tend aussi à faire oublier les problèmes spécifiques des « vieux ». Ainsi, le *Rapport du groupe de projet sur le vieillissement* de la SONACOTRA préconise qu'une « approche commerciale et sociale doit être développée tant au niveau de l'ensemble du patrimoine de la SONACOTRA pour définir une politique globale et prospective qu'au niveau local »<sup>63</sup>. Les « vieux » sont vus comme une clientèle « idéale » parce qu'elle partage un certain nombre d'attributs, comme le fait de « stabiliser le foyer », d'être « tranquille » et « peu revendicative »<sup>64</sup>. Ils sont d'ailleurs si peu revendicatifs qu'il est souhaitable, pour la SONACOTRA, de les maintenir dans des chambres de 7 m<sup>2</sup> qui sont, de toute façon, « difficilement vendables à une autre clientèle »<sup>65</sup>.

---

<sup>60</sup> HMED C., *Enquête sur le vieillissement...*, p. 127.

<sup>61</sup> BUTON F., « La production sociale d'une présence illégitime... », p. 326.

<sup>62</sup> Voir par exemple CUQ H., *Mission parlementaire...*, p. 21, 22, 24, 35 et ss., 63 et ss. La dette est qualifiée d'« explosive ».

<sup>63</sup> SONACOTRA, *Rapport du groupe de projet...*, p. 6.

<sup>64</sup> LANNOU M. A., « Vieillir immigré »..., p. 24.

<sup>65</sup> SONACOTRA, *Rapport du groupe de projet...*, p. 6. Et v. infra : Favoriser le retour au pays ?

Il semble que cet « impératif économique » soit devenu une des principales priorités. Ainsi C. Hmed, à propos de la SONACOTRA, met lui aussi l'accent sur cette contrainte : « Sur un marché non-tendu, tel celui des foyers, la capacité à garder un client et à le fidéliser est doublement difficile : c'est ce qui pousse certaines équipes d'exploitations à faire bénéficier ce type de résidents de « conditions particulières » (en clair, une ristourne sur le montant de la redevance), particulièrement avantageuses dans certains cas ; toutefois, cette pratique n'est pas sans poser de graves problèmes tant au niveau de la gestion des chambres et de la politique commerciale de l'entreprise, qu'au niveau juridique (bénéfice illégal de l'Aide Personnalisée au Logement au-delà de quatre mois consécutifs d'absence notamment) »<sup>66</sup>.

Or cette clientélisation constitue un nouvel obstacle à une prise en compte adéquate du problème du vieillissement et de ses spécificités : à trop considérer les « vieux » comme « des clients comme les autres », qu'il faut « maintenir », « fidéliser », d'autant plus qu'ils sont « bon payeurs » et « dociles », on risque d'oublier ce qui est propre à cette population (ses besoins, ses difficultés etc.), ce qui, précisément, n'en fait pas une clientèle « normale ».

Le vieillissement des travailleurs immigrés logés en foyer est donc une réalité beaucoup moins limpide que ce qu'un tableau statistique pouvait laisser croire. Ce vieillissement n'est en effet problématique que dans la conjonction de toutes ses dimensions : l'avancée en âge, le passé de « travailleur », la vie d'immigré - émigré et le logement en foyer.

Cette réalité ne doit pourtant pas passer sous silence : l'inadéquation grandissante entre ce que propose le foyer et les nouveaux besoins de ces personnes vieillissantes rend leurs conditions de vie de plus en plus alarmantes.

---

<sup>66</sup> HMED C., *Enquête sur le vieillissement...*, p. 106.

### III. Les conditions de vie

Comment vivent aujourd'hui les vieux travailleurs immigrés logés en foyer ? La totalité des observateurs mettent l'accent sur la rapidité de la dégradation des conditions de vie. Elles se détériorent à mesure que vieillit cette population dans cet habitat inadapté à une nouvelle demande. Plus généralement, il faut revenir sur l'ensemble des facettes de la vie des vieux immigrés en foyer. C'est donc un tableau général des difficultés qu'ils rencontrent que l'on veut maintenant dresser.

#### *A. L'isolement*

L'isolement semble être ce qui caractérise cette population. Multiforme, il ne peut se comprendre qu'à travers l'ensemble de ses manifestations : le manque de solidarité et de sociabilité au sein du foyer, la faible insertion sociale et culturelle, l'absence de la famille et de présence féminine, l'incompatibilité des modes de vie des jeunes et des vieux, etc.

Mais l'isolement semble être aussi le fait, plus général, de l'immigration. Entre deux pays, entre deux cultures, l'immigré ne peut abandonner ni l'un(e) ni l'autre. Son « expérience migratoire semble s'apparenter alors à une sorte de schizophrénie identitaire, dans le sens où l'individu se doit, presque dans le même temps, de se couvrir d'attributs reconnaissables et identifiables ici (par le groupe d'appartenance virtuel que représente la communauté immigrée) et là-bas (par les membres de la communauté d'origine) »<sup>67</sup>. La religion permet dans une certaine mesure de résoudre les contradictions de la vie dans ce double espace de référence.

#### **1. Le manque de solidarité et de sociabilité au sein du foyer**

---

<sup>67</sup> HMED C., *Enquête sur le vieillissement...*, p. 74.

Si le problème de la solidarité au sein des foyers est tant débattu, c'est sans doute parce que face à une situation matérielle objectivement mauvaise, seule la « solidarité » serait capable de « ré-humaniser » la vie dans le foyer. Ainsi, contrairement à de nombreux travaux qui mettent l'accent sur les conditions qui rendent toute solidarité impossible, les analyses de M. Bernardot sur la SONACOTRA tranchent par leur « optimisme ».

*a. Les obstacles à la solidarité entre les résidents*

Le premier obstacle à la solidarité, souvent relevé, est celui de la fausse homogénéité du foyer. Loin d'être une communauté homogène et unie – même par nécessité –, le foyer n'est qu'un assemblage, un agrégat de personnes dont les trajectoires diffèrent quand elles ne s'opposent pas. Le foyer n'est, pour reprendre l'expression de M. A. Lannou, qu'une « collectivité érigée a priori [où] les relations, parce qu'elles sont le résultat d'une proximité imposée, restent souvent superficielles (sauf si des communautés ont pu se regrouper dans les foyers) : “On dit bonjour, bonsoir, c'est tout” »<sup>68</sup>. C. Hmed fait le même constat : « les unités de vie sont certes, pour la plupart, des appartements qui suggèrent une entraide et avant tout un certain niveau de sociabilité, mais celle-ci apparaît plutôt comme “forcée”, contrainte ou contraignante »<sup>69</sup>, et il ajoute que « la soi-disant solidarité légendaire des populations du Maghreb n'est pas aussi évidente dans le logement en foyer [...] Les résidents âgés que nous avons rencontrés semblent, du fait de leur vieillissement, mais surtout de leur enracinement profond dans les méandres structurels du logement en foyer, peu enclins a priori à l'entraide spontanée »<sup>70</sup>.

Pour A. Sayad, cette illusion est à mettre en rapport avec la perception de l'immigration en général : si « le foyer se présente sous les apparences d'une communauté », celle-ci, « simple abstraction ou donnée a priori, [...] existe plus, semble t-il, dans la représentation qu'on se fait des immigrés que dans la réalité sociale qu'ils constituent : elle procède de la perception confuse du monde de l'immigration comme doté d'une cohésion interne, simplement parce qu'il est un monde distinct. [...] C'est, sans aucun doute, la tendance à percevoir les immigrés

---

<sup>68</sup> LANNOU M. A., « Vieillir immigré »..., p. 22.

<sup>69</sup> HMED C., *Enquête sur le vieillissement...*, p. 62.

<sup>70</sup> HMED C., *Enquête sur le vieillissement...*, p. 64-65.

comme une catégorie homogène qui incite le plus à vouloir, en les regroupant dans le même habitat, les constituer en une communauté intégrée, alors qu'ils ne forment, somme toute, qu'un amalgame d'individus ou de groupes d'individus que sépare, en dépit du statut et de la condition sociale qu'ils partagent, toute une série de différences dans les itinéraires particuliers, dans l'histoire sociale de chaque mouvement national d'émigration, dans leur position au sein de cette histoire, etc. »<sup>71</sup>.

L'hétérogénéité de la population n'est pas le seul facteur qui empêche la solidarité : des éléments « structurels » ou « matériels » constituent une autre série de blocages. La faiblesse des revenus est par exemple un facteur qui limite de fait les possibilités d'entraide (même si celles-ci ne sont pas totalement absentes, notamment entre classes d'âge proches<sup>72</sup>). De même, les conditions actuelles de travail et les politiques de plus en plus restrictives sur l'émigration empêchent d'aider la famille ou les amis restés au pays. Pour beaucoup, la communauté au foyer est alors « un leurre », et si « la solidarité n'existe pas et ne peut plus exister, c'est à la fois parce que les conditions en France ont changé, et par le fait du fonctionnement du foyer »<sup>73</sup>. Les conditions de vie matérielles – les cloisons de contreplaqué qui coupent en deux les anciennes chambres de 15 m<sup>2</sup> en deux chambres de 7 m<sup>2</sup> sont perméables aux bruits et aux odeurs – imposent de plus à chaque résident le silence et la discrétion. Le foyer est un espace où l'on subi plus que l'on choisit la vie en communauté.

*b. La sociabilité varie avec les propriétés sociales et avec l'âge*

M. Bernardot remarque, en croisant les indicateurs de la sociabilité (par exemple la fréquence des visites données ou reçues dans la chambre) avec les nationalités, que les différences semblent moins être imputables « à des “traditions culturelles” de plus ou moins grande propension à l'accueil des hôtes qu'aux particularités morphologiques de chacun des sous-groupes [...] Ainsi les Africains sont souvent plus diplômés, jeunes étudiants ou salariés, plus qualifiés que les autres. Comme les Français, plus nombreux en dessous de 45 ans,

---

<sup>71</sup> Cité in BUTON F., « La production sociale d'une présence illégitime... », p. 338.

<sup>72</sup> La proximité générationnelle n'est en aucun cas un facteur suffisant. Tout au plus, elle « autorise des rapports sociaux facilités, ou, du moins, non entravés », v. HMED C., *Enquête sur le vieillissement...*, p. 131.

<sup>73</sup> BUTON F., « La production sociale d'une présence illégitime... », p. 349.

majoritairement salariés ou chômeurs, ils présentent toutes les caractéristiques favorisant l'entrée des voisins »<sup>74</sup>, alors que les Algériens, par exemple, cumulent les facteurs défavorables. La sociabilité des résidents est donc plus le résultat de caractéristiques sociales que culturelles.

C. Hmed note dans le même sens que « s'il n'existe pas de liens familiaux ou communautaires<sup>75</sup> forts entre [les résidents], le lien purement national, ou *a fortiori* supranational ("l'arabité" ou l'Islam , par exemple) ne suffit pas à engendrer un rapport d'assistance »<sup>76</sup>.

De même, M. Bernardot note que l'âge est un facteur qui joue contre l'accueil : alors que 26% des moins de 35 ans refusent la venue de leur voisin dans leur chambre, ils sont 42,2% après 56 ans. La sociabilité diminue donc avec l'âge, et ceci constitue un facteur supplémentaire d'isolement.

### *c. Une sociabilité très développée au sein des foyers ?*

Pour M. Bernardot, la « sociabilité se révèle être très développée au sein des foyers »<sup>77</sup>, analyse qui contredit directement les précédentes. Elle se fonde sur la comparaison avec les moyennes nationales. Ainsi, « les visites sont nombreuses entre voisins » car « 68% des résidents déclarent recevoir leur voisin dans leur chambre contre 19% au niveau national », de même, « le niveau d'entraide est supérieur aux chiffres nationaux, y compris en ce qui concerne les services personnels (prêts d'objet et d'argent) ». Le « cycle des petits services » dépasse donc « le stade des "relations limitées" décrit pour les rapports de voisinage dans la société française ». L'auteur conclut qu'un « réseau de solidarité [...] se renforce avec le temps », et qu'il existe un « tissu relationnel particulièrement dense ». Pourtant, la vie en foyer et la vie du reste de la population française sont-elles vraiment comparables ? N'est-ce pas précisément oublier, voire nier, les spécificités de la vie en foyer ? C'est ainsi en méconnaissant l'influence du foyer sur les sociabilités que la possibilité de la comparaison est

---

<sup>74</sup> BERNARDOT M., *Une politique du logement...*, p. 423-424.

<sup>75</sup> La destruction des liens familiaux, facteur puissant d'isolement, semble en effet compensée en partie par la pratique du « regroupement régionaux », que l'on constate dans de nombreux foyers. V. BUTON F., « La production sociale d'une présence illégitime... », p. 334.

<sup>76</sup> HMED C., *Enquête sur le vieillissement...*, p. 65.

justifiée : « Ce chiffre des visites est très supérieur à la moyenne nationale où si, *toutes choses égales par ailleurs*, la chambre du résident est *assimilée* au domicile des ménages vivant en logement individuel »<sup>78</sup>. Car précisément, si « le foyer est bien un domicile (et non un substitut de domicile), il présente cependant des caractéristiques propres qui le rendent inassimilable au domicile au sens entendu habituellement par les acteurs gérontologiques »<sup>79</sup>.

Loin donc d'être un lieu où la solidarité et les sociabilités sont très développées, on doit faire le constat que « la structure de l'habitat en foyer génère davantage un mode de comportement individualiste que communautaire [...] le type de sociabilité induit par cette structure étant de type "contraint" »<sup>80</sup>.

## 2. La faible insertion sociale et culturelle

L'isolement des résidents âgés des foyers se manifeste aussi à travers leur faible insertion sociale et culturelle.

Faible insertion sociale d'abord : en effet, ils apparaissent particulièrement démunis face aux difficultés administratives et sociales. Le manque de familiarité avec les nombreuses formalités, ajouté à une faible maîtrise du français, crée des inégalités de fait, notamment en ce qui concerne les retraites, l'accès aux soins, l'ouverture ou le maintien de leurs droits sociaux qu'ils ignorent parfois<sup>81</sup>.

Faible insertion culturelle ensuite, dont M. A. Lannou remarque justement qu'elle est pour beaucoup le fait du travail effectué : « En effet, l'histoire antérieure, les conditions de travail, la position dans les rapports sociaux et culturels déterminent la retraite des immigrés à être un retrait et en cela elle est, aussi, similaire de celle des retraités nationaux appartenant au prolétariat : un travail d'exécution induit, en effet, quasi inexorablement une retraite

---

<sup>77</sup> BERNARDOT M., « La vie des résidents isolés... », p. 20.

<sup>78</sup> BERNARDOT M., *Une politique du logement...*, p. 422 n. (c'est nous qui soulignons).

<sup>79</sup> BONNABEL F., DHEERBEY B., JURDAN C., PITAUD P., *Diagnostic. Prendre en compte le vieillissement des résidents. Le cas de huit foyers en région PACA*, Institut de Gérontologie Sociale, Marseille, septembre 1997, p. 26.

<sup>80</sup> HMED C., *Enquête sur le vieillissement...*, p. 67.

<sup>81</sup> SONACOTRA, *Rapport du groupe de projet...*, p. 7.

retrait »<sup>82</sup>. Mais vivre en retrait n'est pas qu'un choix, même forcé : le « passé ouvrier » de cette population engendre aussi un isolement de fait. « L'immigré âgé résidant dans un foyer n'a, en fait, que peu de relation avec l'environnement extérieur, en raison de sa faible insertion sociale et culturelle antérieure que renforce la mise à la retraite »<sup>83</sup>.

Le passé ouvrier agit aussi directement sur la pratique des loisirs (essentiellement le loto, le tiercé et le café) : « la fréquentation de ces lieux, quel que soit le rapport à l'emploi et le niveau de qualification des résidents, indique que leur consommation de ce type de loisirs s'apparente étroitement au mode de sociabilité ouvrière »<sup>84</sup>.

Mais la faiblesse générale de la consommation de loisirs tient aussi à des considérations économiques. C. Hmed rappelle justement que « il est absolument indispensable pour des (anciens) travailleurs immigrés, dominés économiques, de réserver la plus grande part de leur budget à la famille restée au pays et donc de réduire au maximum les dépenses effectuées dans la société d'émigration [...] Il en est ainsi des dépenses réservées aux loisirs, à la détente ou à la culture, qui, comme chacun le sait, sont particulièrement faibles (comme c'est le cas pour l'ensemble des classes défavorisées en général) et sont souvent vécues sur le mode de la culpabilité, sauf peut-être dans le cas de rupture du lien familial ou lorsque ceux-ci ont un caractère économique profitable pour l'intéressé »<sup>85</sup>.

La faible insertion sociale des travailleurs immigrés se perçoit également dans le taux important d'analphabétisme, ou du moins de faible maîtrise de la langue française, surtout chez les Maghrébins âgés. Pourtant, ces difficultés dans la maîtrise du français apparaissent ambiguës, dans la mesure où les raisons profondes de ce phénomène semblent moins relever, en fin de compte, d'une incapacité que d'un moyen de préserver une partie essentielle de son identité. P. Maria<sup>86</sup> note en effet que l'attachement à une identité communautaire a une influence directe sur l'apprentissage de la langue du pays d'accueil. Ainsi, « à l'encontre de ses propres intérêts » (il faudrait plutôt dire, à l'encontre de ce que l'on perçoit comme étant ses « intérêts »), « l'apprenant va pouvoir rejeter inconsciemment l'idée d'une trop grande acquisition d'une langue qu'il s'est vu imposer, qui véhicule souvent des idées totalement

---

<sup>82</sup> LANNOU M. A., « Vieillir immigré »..., p. 23.

<sup>83</sup> LANNOU M. A., « Vieillir immigré »..., p. 23.

<sup>84</sup> BERNARDOT M., « La vie des résidents isolés... », p. 21-22.

<sup>85</sup> HMED C., *Enquête sur le vieillissement...*, p. 130.

contraires à sa culture propre et historiquement a parfois été directement en conflit avec sa communauté d'origine ». Une trop grande perfection dans l'élocution, dans le vocabulaire, peut alors être vécue comme une trahison envers sa communauté. Or, comme le rappelle justement P. Maria, c'est l'honneur d'un individu qui est en jeu, et l'honneur « est ce qui en lui n'est en aucun cas négociable » car « c'est ce qui fonde son identité même ». Ces difficultés avec la langue française et ces réactions de rejet, ne sont donc pas « absurdes », mais elles deviennent source d'angoisse et de solitude à la vieillesse, notamment lors d'une hospitalisation ou d'un placement en hospice. Hors du foyer, où un semblant de communauté peut se reconstituer, cette mauvaise connaissance de la langue devient alors un puissant facteur d'enfermement, de repli sur soi.

### **3. L'incompatibilité des modes de vie des jeunes et des vieux**

Les rythmes de vie différents rendent la cohabitation difficile. Face à des jeunes qui « investissent les lieux de façon différente, [qui] reçoivent des copains, [qui] écoutent de la musique et se couchent relativement tard (surtout quand ils n'ont pas de travail) »<sup>87</sup>, le résident âgé n'a plus qu'à se retrancher dans sa chambre, dernier espace de relative « tranquillité » (si toutefois on peut parler de tranquillité<sup>88</sup>). Celui-ci s'organise alors en fonction des « allées et venues » des jeunes, et il n'est pas rare de « voir une personne âgée préparer son repas à 10 heures du matin »<sup>89</sup>. C'est ici la question de la spécialisation des foyers qui est posée<sup>90</sup>.

Si les jeunes et les vieux s'opposent parce qu'ils ne partagent pas les mêmes conditions de vie, ils s'opposent aussi et surtout parce qu'ils n'entretiennent plus, avec eux, l'illusion du provisoire. « Leur présence renvoie aux autres résidents, plus ou moins consciemment, l'image de l'incertitude de leur devenir. Le non-retour, alors qu'ils ne travaillent plus et que leur famille est restée au pays, est ressenti comme une aberration par la majorité des résidents

---

<sup>86</sup> MARIA P., « Vieillir en foyer », in *Migrations Santé*, 67, avril 1991, p. 42.

<sup>87</sup> BONNABEL F., DHEERBEY B., JURDAN C., PITAUD P., *Diagnostic...*, p. 39.

<sup>88</sup> V. infra : Le foyer, un « domicile » inappropriable, déshumanisé et morcelé.

<sup>89</sup> BONNABEL F., DHEERBEY B., JURDAN C., PITAUD P., *Diagnostic...*, p. 39.

<sup>90</sup> V. infra : Le débat sur la spécialisation des résidences.

qui ont tendance, alors, à les ignorer ou à les rejeter »<sup>91</sup>. Mis à l'écart par les jeunes, ils se sentent exclus par ce lieu qui n'est plus censé les accueillir. En effet, le non-retour, vécu comme l'aboutissement d'un destin inéluctable, ajouté à l'abandon de la famille, provoque un sentiment de culpabilité qui renforce l'isolement.

#### **4. La religion comme moyen de se « re-liaison » à sa communauté**

La religion semble être, face à cet isolement, un moyen de se réintégrer dans une communauté. Concernant la SONACOTRA<sup>92</sup>, M. Bernardot indique que 44% des résidents interrogés pratiquent une religion tous les jours, dont la majorité sont âgés (55% sont retraités ou préretraités, 63% des pratiquants ont plus de 56 ans, contre 18% chez les moins de 26 ans). Les personnes originaires des pays du Maghreb représentent à elles seules 80% du total des pratiquants (71% des Marocains, 60% des Algériens, 56% des Tunisiens). Ce constat rejoint celui de l'UNAFO<sup>93</sup>. « Cette pratique quotidienne est donc massivement le fait des fidèles de l'Islam et renvoie à l'obligation des cinq prières par jour. Elle concerne dans deux tiers à trois quart des cas des résidents relativement âgés, peu diplômés, peu qualifiés, retraités ou en transition vers la retraite, donc des individus qui passent la majeure partie de leur temps au foyer et en particulier dans leur chambre, lieu privilégié de déroulement de la prière »<sup>94</sup>. D. Bechman constate de même un « regain de faveur pour les pratiques religieuses » au vu notamment du dynamisme des associations qui demandent des locaux religieux spécifiques, et souligne que cette identification des personnes âgées avec leur pays et leurs compatriotes va dans le sens d'une foi islamique non-intégriste : « La route de Dieu, chacun doit la savoir et la trouver en lui-même : la religion, oui, mais avec mesure »<sup>95</sup>.

---

<sup>91</sup> LANNOU M. A., « Vieillir immigré »..., p. 22.

<sup>92</sup> BERNARDOT M., *Une politique du logement...*, p. 404-406.

<sup>93</sup> UNAFO, *Le vieillissement des résidents...Constats et propositions*, p. 25.

<sup>94</sup> BERNARDOT M., *Une politique du logement...*, p. 405. Si la plupart des prières ont effectivement lieu dans la chambre, la prière du soir, elle, a lieu dans la salle de prière du foyer (la « politique des mosquées » dans l'habitat collectif ayant été développée par la SONACOTRA et les pouvoirs publics dans les années soixante-dix) ou dans un lieu de culte à l'extérieur, quand il existe.

<sup>95</sup> BECHMAN D., « Habiter, vieillir et mourir ailleurs : le déracinement ? Habiter, vieillir et mourir ailleurs : l'enracinement ? », in BECHMAN D. (dir.), *Ville et immigration*, Paris, L'Harmattan, 1995, p. 157-158. L'auteur se fonde sur la convergence des entretiens menés par CHANTOUX A. et MARCOUX-MOUMEN R., in *Autrement*, 124, octobre 1991.

La pratique religieuse, qui est, avec les discussions, un des éléments clés de la sociabilité des résidents, . Elle permet de se « re-liaer » à son pays d'origine, à sa communauté : « chez les vieux immigrés originaires d'Afrique du Nord, le “retour à l'Islam”, fréquemment constaté, doit être vu comme un facteur positif pour le vieillissement en France parce qu'il permet à ces personnes de concilier un profond désir de réappropriation de leur passé (aspiration extrêmement fréquente chez les personnes âgées) avec la nécessité de maintenir un niveau élémentaire de relations sociales que la cessation d'activité ne permet plus de trouver dans la vie professionnelle »<sup>96</sup>.

De ce point de vue, les craintes exprimées dans le rapport Cuq (« si les 370 lieux de culte ouverts dans les foyers pratiquent un Islam modéré, ils n'en constituent pas moins des zones difficilement contrôlables où peuvent prêcher à leur guise des imams liés aux groupes intégristes »<sup>97</sup>) doivent être pour le moins nuancées, notamment dans le contexte actuel algérien qui effraie la plupart des résidents<sup>98</sup>.

L'isolement des vieux travailleurs immigrés est donc multiple. Isolés dans le foyer – des jeunes mais aussi des « anciens » –, isolés de leur famille et des femmes<sup>99</sup>, isolés culturellement et socialement dans un pays dans lequel ils ne peuvent pas se reconnaître, mais qu'ils ne peuvent pas non plus rejeter, les vieux travailleurs immigrés le sont aussi du simple fait de loger en foyer, lieu qui « stigmatise » ceux qui l'habitent et qui constitue un « point d'ancrage de la ségrégation », selon l'expression de M. A. Lannou. « La conception, l'organisation et la localisation du foyer renforcent cette solitude. En effet, la spécificité de cet habitat, qui désigne socialement et culturellement ses résidents, contribue à leur exclusion et à leur discrimination : le processus de désignation étant un point d'ancrage de la ségrégation »<sup>100</sup>.

---

<sup>96</sup> NOIRIEL G., « Le vieillissement... Note de synthèse », p. 22.

<sup>97</sup> CUQ H., *Mission parlementaire...*, p. 23. M. BERNARDOT constate dans le même sens, mais avec plus de mesure, que « ce réseau de salles de prière est [...] l'objet d'un enjeu entre des différentes obédiences de l'Islam français ». V. BERNARDOT M., *Une politique du logement...*, p. 404 n.

<sup>98</sup> Dans la mesure notamment où ces travailleurs immigrés sont les victimes de l'intégrisme. V. infra : Le contexte social, politique et économique du pays d'origine.

<sup>99</sup> Il faut en effet rappeler que les foyers sont occupés à plus de 90% par des hommes, et que ce taux augmente avec l'âge.

<sup>100</sup> LANNOU M. A., « Vieillir immigré »..., p. 22.

## B. Un logement devenu inadapté

La signification du foyer n'est pas la même pour tous les résidents. Selon les trajectoires de chacun, il peut représenter un échec ou une promotion, une situation subie ou un choix délibéré. « Le foyer n'est pas un lieu neutre. Il marque une étape dans le parcours du migrant. C'est un repère positif, négatif, la marque de la situation de résident, de migrant »<sup>101</sup>. Mais derrière cette diversité se dégage un certain nombre de régularités.

### 1. Conçu pour des jeunes actifs, un logement aujourd'hui inadapté

Face à l'ensemble des études qui mettent l'accent sur l'inadaptation du foyer à une population vieillissante et dont la santé se détériore, C. Hmed affirme au contraire la paradoxale adaptation de ce logement par rapport à la « demande » de ceux qui y vivent. Ce point de vue inhabituel suscite pourtant une série de critiques.

Dans son étude sur le vieillissement dans les foyers SONACOTRA de la région Rhône-Alpes<sup>102</sup>, l'auteur met en avant les vertus sécurisantes et rassurantes du foyer, qui serait plus encore adapté à la « demande » des résidents.

En se basant sur une série d'indicateurs quantitatifs qui vont tous dans le sens d'un « enracinement » des résidents (72% des répondants seraient peinés à l'idée de changer de foyer, 74% des résidents ne souhaitent pas changer, au sein du foyer, d'unité de vie, 52% ne le souhaitent toujours pas, même pour une chambre plus grande, 83% ne sont pas intéressés par une intégration en Résidence pour personnes âgées etc.). L'auteur tente de rechercher le sens de cet enracinement, c'est-à-dire « d'appréhender la nature du rapport qu'entretient le résident vieillissant avec le vécu que représente l'isolement »<sup>103</sup>. Or la constatation que les règles du foyer, « loin d'être vécues comme une imposition, [...] sont acceptées et même revendiquées

---

<sup>101</sup> BONNABEL F., DHEERBEY B., JURDAN C., PITAUD P., *Diagnostic...*, p. 32. Les auteurs, sur la base de 70 entretiens, détaillent un certain nombre de situations qui éclairent la diversité des rapports au foyer.

<sup>102</sup> HMED C., *Enquête sur le vieillissement...*, p. 54 et ss. La partie quantitative de cette étude doit être maniée avec prudence en raison du faible taux de réponses à plusieurs questions. On renvoie plus généralement aux avertissements de l'auteur lui-même.

<sup>103</sup> HMED C., *Enquête sur le vieillissement...*, p. 56-57.

(parfois fortement) par les résidents âgés » prouve la « totale adéquation » de ces règles avec la « demande normative » des résidents.

La nature de cette « demande normative » s'explique par les caractéristiques de l'expérience migratoire, qui, vécue comme un « éternel sacrifice », oblige à une existence « idéalement ascétique ». L'immigré isolé ne cessant « jamais de se maintenir dans une proximité maximale avec son groupe d'origine, et une distance maximale avec la société d'accueil », il doit prouver aux autres qu'il ne mène pas une vie de « luxe ». L'ascétisme – et donc le fait de pouvoir se satisfaire de conditions de vie objectivement mauvaises – prend sens dans la mesure où le projet migratoire reste lié à l'intérêt du groupe. Dès lors, le mode de vie des résidents ne pose plus problème, puisque « l'ascétisme dont il est question s'inscrit ainsi dans les vêtements que l'on porte, la nourriture que l'on prépare, le rythme de vie que l'on s'impose, les conditions de travail que l'on accepte, la solitude que l'on revendique, et *in fine*, le logement que l'on habite ». Le foyer est donc le lieu où se conjuguent « tous les avantages » pour le résident : « vie en collectivité, “transparence” ou visibilité des pratiques individuelles, caractère toujours modeste de l'habitat. Le foyer est cet espace symbolique et réel dans lequel s'enchevêtrent avec une adéquation presque parfaite la demande de lisibilité des actes de l'immigré [...] et sa demande de sécurité, de plus en plus pressante avec son avancée dans l'âge »<sup>104</sup>.

Cette analyse appelle un certain nombre de remarques :

1. La distance minimale maintenue avec le pays d'origine est tout sauf une constante : le problème du vieillissement se caractérise précisément par la rupture progressive des liens avec le pays d'origine, dès lors que le retour devient inenvisageable<sup>105</sup>.

2. L'acceptation des règles, loin d'être le résultat de l'équilibre entre une demande et une offre, semble être plutôt le résultat d'une intériorisation forcée. Il semble que c'est précisément la *violence symbolique*<sup>106</sup> qu'est en mesure d'exercer l'institution foyer qui provoque cette acceptation des règles, et même leur revendication<sup>107</sup>.

---

<sup>104</sup> HMED C., *Enquête sur le vieillissement...*, p. 60.

<sup>105</sup> V. infra : La destruction des liens familiaux.

<sup>106</sup> Violence, doit-on le rappeler, qui a pour caractéristique essentielle d'être méconnue comme violence. On renvoie aux nombreux travaux de P. BOURDIEU sur ce sujet, et en particulier *Le sens pratique*, Paris, Éditions de Minuit, 1980.

<sup>107</sup> V. supra : L'intériorisation de la « règle » du foyer et de sa « logique de fonctionnement ».

3. Cette question prend donc une coloration politique – ou morale – dès lors que l'on avance que ce « choix », loin d'être totalement « libre », est un choix « forcé ». Par conséquent, il n'est pas possible d'éluder la question de l'amélioration des conditions de vie, objectivement mauvaises (rappelons, à titre d'illustration, que la SONACOTRA ne veut pas envisager le retour de ses vieux résidents car elle n'arriverait pas à revendre leurs chambres de 7 m<sup>2</sup> à une autre clientèle<sup>108</sup>), des résidents.

Cette analyse méritait d'être plus détaillée, ne serait-ce que pour son hétérodoxie. En effet, la plupart des observateurs s'accordent au contraire sur l'inadaptation du foyer à la clientèle vieillissante. En effet, « conçu pour des personnes actives et en bonne santé, [le foyer] est inapte, dans sa conception et son organisation actuelle, à héberger correctement une population âgée dont les conditions de santé se détériorent »<sup>109</sup>. La promiscuité, le bruit (« l'une des caractéristiques principales du logement SONACOTRA est d'être dans la plupart des cas mal insonorisé »<sup>110</sup>), la suroccupation<sup>111</sup>, la séparation des chambres des sanitaires et des cuisines, le rendent plus rapidement inadéquat que les logements classiques des personnes âgées. Un gestionnaire de foyer résume ainsi la situation : « Les locaux [...] n'ont pas beaucoup changé. Ils convenaient à des travailleurs qui ne demandaient que le strict minimum (un lit pour dormir, un endroit pour manger, de l'eau chaude, du chauffage... tout ça pour pas trop cher). Mais ils ne sont pas adaptés à des personnes qui restent à longueur de temps dans le foyer. La promiscuité finit par peser à tout le monde et les chambres à un lit ou les studios ne changent rien à l'affaire »<sup>112</sup>.

La présence continue dans le foyer de cette population vieillissante pose par ailleurs des problèmes de gestion très concrets. L'UNAF0 constate ainsi que dans l'utilisation des infrastructures, « la consommation d'eau, de gaz et d'électricité a connu une augmentation de 25% en dix ans »<sup>113</sup>.

---

<sup>108</sup> V. infra : Favoriser le retour au pays ?

<sup>109</sup> LANNOU M. A., « Vieillir immigré »..., p. 24.

<sup>110</sup> HMED C., *Enquête sur le vieillissement*..., p. 69.

<sup>111</sup> Le problème de la suroccupation des foyers n'est pas spécifique à la vieillesse, même si elle s'en trouve particulièrement touchée. En Ile-de-France, le taux moyen de suroccupation est de l'ordre de 100%. Un grand nombre de foyers connaissent des taux de suroccupation de 300%. V. CUQ H., *Mission parlementaire*..., p. 18 et 19 (tableau).

<sup>112</sup> UNAF0, *Le vieillissement... Constats et propositions*, p. 7.

<sup>113</sup> UNAF0, *Le vieillissement... Constats et propositions*, p. 7.

## 2. Le foyer, un « domicile » inappropriable, déshumanisé et morcelé

Comme le souligne le rapport de l'IGS<sup>114</sup>, le foyer est organisé autour de « trois endroits stratégiques ».

*La cafétéria et le hall* sont des lieux collectifs où se produisent les rencontres, les discussions, les contacts (quand ils ont lieu), notamment avec les populations plus jeunes. Ils sont donc au centre de l'organisation sociale du foyer : les réunions y sont tenues, comme les conflits, le foyer étant utilisé de manière différentielle par les jeunes et les vieux.

*L'appartement* ensuite, est le lieu d'une vie « semi-collective », où peuvent se produire des phénomènes de solidarité, (on s'inquiète de l'absence d'un colocataire, on aide un résident malade...). Les sanitaires et les cuisines étant partagés, la vie en commun peut se révéler difficile, notamment lorsque des vieux cohabitent avec des jeunes<sup>115</sup>.

*La chambre* semble donc constituer le véritable lieu d'intimité, le « domicile », où on s'organise de manière indépendante. Elle symbolise l'espace privé, seul endroit où on peut avoir ses propres objets, ses souvenirs, ses photos, et où on entrepose l'ensemble de ses affaires. Le résident a en charge l'entretien, l'organisme gestionnaire n'intervenant sur sa demande que pour une réparation.

Pourtant, même si c'est dans la chambre que la promiscuité est la plus faible, celle-ci n'en est pas nulle pour autant : petites, aux cloisons fines et perméables, les chambres ne permettent pas de trouver le repos total, dont auraient besoin les populations les plus âgées. L'image de la « tombe » est parfois employée pour décrire la chambre : elle n'est alors « pas seulement une tombe symbolique, sanction éventuelle et pensable d'un vieillissement au foyer [...] mais elle a également (et doit avoir) les attributs d'une tombe, le silence, l'isolement et le calme ». Elle est de plus le lieu de la « confrontation avec les soucis, les “idées noires”, l'inquiétude pour la famille restée au pays »<sup>116</sup>.

L'espace de la chambre est aussi marqué par le fait qu'il empêche les résidents de se l'approprier, alors même que le « résident vieillissant semble voué à se replier petit à petit sur

---

<sup>114</sup> BONNABEL F., DHEERBEY B., JURDAN C., PITAUD P., *Diagnostic...*, p. 37-40.

<sup>115</sup> V. supra : L'incompatibilité des modes de vie des jeunes et des vieux.

<sup>116</sup> BUTON F., « La production sociale d'une présence illégitime... », p. 353.

son foyer, son allée, son unité de vie, et *in fine*, sur sa chambre »<sup>117</sup>. Parce qu'elles sont uniquement conçues comme lieu pour dormir, les chambres restent donc anonymes et sans trace d'investissement personnel. Comme pour le foyer dans son ensemble, dont la conception, la localisation et l'organisation font apparaître la « trop grande lisibilité des intentionnalités des producteurs de logement », la chambre, par sa « fonctionnalité [...] empêche à toute symbolique de s'installer [...] En effet, l'immigré ne peut se constituer un "chez lui", et préserver son intimité dans un espace géré comme un hôtel, et où s'exerce un pouvoir de contrôle. Le dénuement qui en résulte participe au malaise de ces immigrés âgés dans la mesure où l'illusion du provisoire ne permet plus, comme auparavant, de tenir à distance l'inhabitabilité de cet espace inattentif à l'identité de ces immigrés »<sup>118</sup>. Le mobilier est symptomatique de cette fonctionnalité : identique et « le plus sobre car le plus "adapté" à la représentation qu'on se fait du travailleur immigré », il a pour « caractéristique essentielle [...] d'être non appropriable par l'individu. Impersonnel, il ne peut être personnalisé [sic] (malgré quelques tentatives de certains résidents), et doit rester en l'état lorsque le résident quitte sa chambre. En ce sens, on retrouve bien les fonctions que remplit le mobilier d'une chambre d'hôtel »<sup>119</sup>.

Le foyer n'est donc pas un domicile comme les autres. « Inappropriable », « déshumanisé », il est de plus « morcelé ». En effet, à la différence de « ce que l'on désigne habituellement comme le domicile d'une personne âgée [...] : un seul et même espace (le logement) qui permet de vivre au quotidien (se préparer le repas, se laver...), qui témoigne de l'histoire (objets personnels, souvenirs, décoration...) et qui est aussi un lieu d'intimité », le domicile des résidents de foyer est « éclaté en plusieurs "morceaux" »<sup>120</sup>.

### **3. Le problème de la localisation du foyer**

La localisation du foyer est déterminante en ce qu'elle influe directement sur la fréquence des sorties, et donc sur les rapports que le résident entretient avec le monde extérieur. Or la

---

<sup>117</sup> HMED C., *Enquête sur le vieillissement...*, p. 11.

<sup>118</sup> LANNOU M. A., « *Vieillir immigré* »..., p. 22.

<sup>119</sup> HMED C., *Enquête sur le vieillissement...*, p. 11 n.

<sup>120</sup> BONNABEL F., DHEERBEY B., JURDAN C., PITAUD P., *Diagnostic...*, p. 40.

plupart des foyers sont situés dans des périphéries souvent délaissées et mal desservies par les lignes de bus ou de métro. Le rapport de l'UNAF<sup>121</sup> souligne de plus que les transports en communs sont rarement utilisés, leur coût étant jugé prohibitif. La plupart des résidents se déplacent donc à pied, jusqu'à ce que leur état de santé ne leur permette plus de sortir. Ils préfèrent alors limiter ou même arrêter toute sortie plutôt que de recourir aux transports en commun. La vieillesse des résidents devient alors un facteur d'enfermement, le foyer devenant définitivement leur seul lieu de vie.

Il faut rappeler combien la proximité de la ville, pour ceux qui peuvent encore s'y rendre est symboliquement très importante. En effet, le remplacement des hôtels meublés situés en ville par les foyers situés le plus souvent en banlieue, la mise en retraite et le manque de ressources financières permettant de se rendre en ville, se promener, aller au cinéma, etc., sont autant d'éléments qui renforcent leur isolement, et qui, en retour, contribuent à « mythifier » la ville<sup>122</sup>, lieu où existeraient encore les liens communautaires.

Les résidents des foyers souffrent donc de cet éloignement de la ville, et, de manière plus générale, du manque d'accès aux lieux culturels et aux loisirs. On peut néanmoins, avec M. Bernardot, nuancer cette analyse. Pour l'auteur, l'absence de pratique n'est pas que la conséquence des difficultés matérielles d'accès. La dimension culturelle joue en ce que « les variations dans les pratiques de loisirs semblent tenir davantage à l'univers culturel au sens large (niveau de diplôme et milieu familial d'origine) qu'aux éventuels obstacles matériels à la consommation comme la faiblesse des revenus, la mauvaise situation ou desserte de certains foyers par rapport aux infrastructures de loisirs »<sup>123</sup>.

Mais malgré l'inadaptation du logement, « le résident âgé [...] reste dans le foyer, d'une part parce qu'il est exclu, et a été exclu, des logements ordinaires et d'autre part parce qu'il n'envisage pas de quitter un logement où il a pris ses habitudes »<sup>124</sup>. Nombreux sont ceux qui disent qu'il n'y a pas d'autre endroit où aller. Alors certains se « cramponnent à leur chambre », et cachent leur invalidité de peur d'être jugés indésirables. De fait, le résident âgé,

---

<sup>121</sup> UNAF, *Le vieillissement... Constats et propositions*, p. 26.

<sup>122</sup> Ces analyses sont déjà présentes dans le rapport : LANNOU M. A., « Vieillir immigré »..., p. 21.

<sup>123</sup> BERNARDOT M., « La vie des résidents isolés », p. 21.

<sup>124</sup> LANNOU M. A., « Vieillir immigré »..., p. 24.

« résident “idéal” tant qu’il reste en relative bonne santé parce qu’il est tranquille, peu revendicatif et bon payeur, est déterminé à finir prématurément ses jours à l’hospice ou en centre de long séjour dès qu’il commence à perdre son autonomie »<sup>125</sup>.

En tout état de cause, la spécificité du vieillissement des travailleurs immigrés *en foyer* (par rapport au vieillissement des travailleurs immigrés logés en « habitat social banalisé ») doit être comprise en rapport avec ce mode de vie très particulier. C’est pourquoi il est insignifiant de tenter de comparer la « sociabilité » des résidents ou les phénomènes de solidarité dans les foyers aux mêmes phénomènes observés dans d’autres types de logement, dans la mesure où une grande partie de ce qui se produit dans les foyers est le fait direct de leur structure<sup>126</sup>.

### C. La faiblesse des revenus

La vie des travailleurs immigrés logés en foyer est aussi marquée par la paupérisation<sup>127</sup> dont ils sont les victimes. La forte proportion de chômeurs et de personnes titulaires du R.M.I.<sup>128</sup> s’explique par le fait que la « crise économique touche, en effet, particulièrement les secteurs de l’économie ayant traditionnellement une forte présence de travailleurs étrangers (Bâtiment et Travaux Publics, industries automobiles...) où ils occupent des emplois peu qualifiés »<sup>129</sup>. Le *Rapport du groupe de projet sur le vieillissement* de la SONACOTRA signale ainsi que « un quart [des personnes âgées de plus de 55 ans] disposent de moins de 3000 Francs par mois, près de la moitié ont déclaré des ressources entre 3 et 5000 Francs »<sup>130</sup>.

Ce problème est aussi celui des retraites. En effet, « la difficulté à cumuler les 150 trimestres de cotisation donnant droit à une retraite apparaît comme une difficulté majeure. Le système de retraite fondé sur ce cumul a pénalisé ces travailleurs éloignés de leur famille et de leur pays. L’accumulation des trimestres s’est faite moins rapidement que pour les salariés

---

<sup>125</sup> LANNOU M. A., « Vieillir immigré »..., p. 24.

<sup>126</sup> V. supra : Une sociabilité très développée au sein des foyers ?

<sup>127</sup> Cette paupérisation touche plus généralement l’ensemble des retraités immigrés. La dissymétrie est parfois criante : le pourcentage de retraités de 60 à 74 ans aux ressources inférieures au seuil de précarité est, dans les Alpes-Maritimes, de 66% pour les étrangers contre 15% pour les Français. V. FAS, *Les immigrés vieillissent aussi*, Actes du colloque, sous l’égide du FAS et sous le haut patronage de M. le Préfet des Alpes-Maritimes, Nice, 7 et 8 juin 1993, p. 12.

<sup>128</sup> V. supra : Tableau 9.

<sup>129</sup> LANNOU M. A., « Vieillir immigré »..., p. 4.

<sup>130</sup> SONACOTRA, *Rapport du groupe de projet...*, p. 7.

français, à chaque fois qu'ils sont rentrés au pays pour des périodes longues »<sup>131</sup>. Ceci entraîne souvent la poursuite du travail (pour ceux qui en ont encore un) après 65 ans : « La précarité des revenus les oblige à repousser l'âge de la retraite à 65 ans. Entre temps, se passe une dizaine d'années de chômage pendant lesquelles, alors que l'âge de la retraite est atteint, les droits liés à ce statut ne sont pas ouverts. Ceci du fait de la non liquidation de la retraite. Or, on a vu que ces personnes sont usées avant même d'arriver à l'âge de la retraite et ont besoin d'un soutien »<sup>132</sup>.

C'est en effet le système de cumul qui apparaît, dans les faits, inadéquat : nombreux sont ceux qui n'ont pas conservé l'ensemble des papiers et attestations nécessaires, ou qui ont des « trous » dans leur carrière du fait des retours répétés. Le manque de familiarité avec les démarches administratives, voire la « nature » des immigrés (« l'immigré [n'est] pas bon conservateur de document », écrit K. Yacoub)<sup>133</sup>, ne suffit pourtant pas à expliquer cette situation. Bien souvent en effet, ce sont les employeurs eux-mêmes qui n'ont pas fourni les attestations nécessaires ou qui, ayant embauché ces travailleurs sans les déclarer, n'ont pas cotisé et leur ont donc fermé autant d'années de retraites.

#### *D. Le vieillissement précoce et la santé*

La détérioration rapide de la santé de ces travailleurs est préoccupante<sup>134</sup>. Or elle est, dans une large mesure, le résultat des conditions de travail antérieures. Ayant été soumis à des conditions de travail particulièrement pénibles, et particulièrement touchés pendant leur période d'activité par les accidents du travail (dont la fréquence est 2 à 3 fois plus élevée que chez les travailleurs français<sup>135</sup>) et par les maladies professionnelles, ils connaissent aussi plus jeunes les « effets retour » de ces travaux éprouvants. Le *Rapport du groupe de projet sur le*

---

<sup>131</sup> WARIN P., « Difficile d'imaginer la retraite », p. 11.

<sup>132</sup> BONNABEL F., DHEERBEY B., JURDAN C., PITAUD P., *Diagnostic...*, p. 16.

<sup>133</sup> YAKOUB K., « Les ressources des immigrés vieillissants », in *Ecarts d'Identité. Vieillir dans l'immigration*, 64, mars 1993, p. 18. Ce n'est malheureusement pas le seul exemple. On retrouve en effet bien souvent cette tendance à la naturalisation de ces difficultés.

<sup>134</sup> D'autant plus que le traitement, en l'absence de structures intermédiaires de type médical, se résume souvent à un recours précipité aux Urgences. De plus, la diminution de la durée de séjour dans les hôpitaux et l'incitation à ce que la poursuite du traitement se fasse au domicile pose des problèmes pratiques dans les foyers. L'UNAFO signale à ce propos la « grande méconnaissance, de la part du corps médical, des possibilités de soin du foyer », v. UNAFO, *Le vieillissement des résidents... Constats et propositions*, p. 16.

*vieillesse* de la SONACOTRA mentionne ainsi que « les résultats de deux enquêtes récentes menées à Nice et en Seine-St-Denis auprès de 200 résidents âgés de plus de 55 ans font apparaître que 73% d'entre eux déclarent avoir des troubles divers (osseux, digestifs, respiratoires, psychologiques) »<sup>136</sup>.

Ce constat est largement corroboré par le rapport de l'UNAFO<sup>137</sup>, qui a interrogé quatre médecins dont la clientèle est majoritairement d'origine étrangère, et dont une partie importante vit en foyer. Ils concluent tous à un vieillissement prématuré. L'évolution des demandes révèle à elle seule le processus de vieillissement : « Dans un premier temps, les visites se faisaient aux moindres problèmes [...], des pathologies somme toute normales. Dans un deuxième temps, cela s'est compliqué avec les lombalgies [...] Depuis trois ans, un nouveau stade a été franchi avec une pathologie coronarienne, une pathologie de la prostate, en fait *une pathologie du vieillissement qui apparaît d'une manière assez précoce* »<sup>138</sup>. Ce vieillissement s'explique en grande partie par les caractéristiques du travail effectué. On remarque par exemple un vieillissement très prématuré du point de vue cutané, qui peut s'expliquer par l'exposition au soleil subie pendant la période d'activité sur les chantiers. De même, ces médecins notent que « du point de vue digestif, ils sont tous malades » (ulcères, cancers digestifs), affections qui « sont en grande partie dues à l'alimentation, à leur manière de se soigner (utilisation abusive de l'aspirine), aux problèmes de dentition, au stress de la séparation, aux relations avec leur patron ». Les problèmes d'insertion se manifestent alors à travers un « état dépressif sévère, plus ou moins masqué par des lombalgies : ils en ont "plein le dos" dans tous les sens du terme ». De nombreuses pathologies sont bien sûr directement liées au travail : fractures des membres, traumatismes, etc. Plus encore, ces médecins relèvent des « pathologies de déracinés » (ulcères, tabagie, alcoolisme) », dont la fréquence est supérieure à la population du même âge.

Vieillesse physique donc – « Ils ont physiquement environ dix ans de plus que la moyenne des personnes du même âge » – qui s'accompagne d'un vieillissement plus psychologique, dû à leurs conditions de vie (fatigue, grande solitude, promiscuité mal vécue, manque de présence féminine) qui explique une partie de leurs troubles somatiques. P. Maria,

---

<sup>135</sup> LANNOU M. A., « Vieillir immigré »..., p. 17.

<sup>136</sup> SONACOTRA, *Rapport du groupe de projet...*, p. 6.

<sup>137</sup> UNAFO, *Le vieillissement... Constats et propositions*, p. 18 et ss.

<sup>138</sup> UNAFO, *Le vieillissement... Constats et propositions*, p. 18 (c'est nous qui soulignons).

médecin, évoque notamment le problème de l'impuissance<sup>139</sup>. « La séparation d'avec leur femme, le refoulement constant de leurs désirs, la modification de leur image de la femme au contact de notre culture, alors que cet idéal ne peut jamais être atteint en raison du rejet et de la dévalorisation, la somme constante des frustrations, le seul recours possible à la prostitution, vont fréquemment faire apparaître des désordres sexuels aboutissant à l'impuissance. L'impuissance est vécue comme une perte de tous les pouvoirs, de toute autorité, mais aussi une perte d'identité et de vie ». Mal-être qui se révèle lors des consultations où les patients demandent au médecin des médicaments ou des piqûres pour donner de la « force », surtout avant le départ en vacances, ce qui traduit la peur et l'angoisse de se retrouver en situation d'échec. Cette angoisse justifie alors le non-retour.

Ces pathologies sont d'autant plus mal vécues que leur rapport à la maladie – et à la mort<sup>140</sup> – n'est pas celui de la société actuelle française : « Pour eux, la société doit reconnaître leur statut de malades. Ils vivent très mal le fait qu'en France la place du malade ne soit pas importante. Ils le crient qu'ils sont malades »<sup>141</sup>. Ce rapport à la maladie, qui est en partie culturel (pour les populations du Maghreb, explique un médecin, « la notion d'intégrité du corps est tout autre. Ils ont besoin de retrouver leur capacité, autrement ils se sentent amoindris »), est aussi le résultat du rapport qu'ils entretiennent avec leur corps en général, rapport lui-même déterminé par l'importance du corps dans le travail. Se défendre contre la maladie, c'est défendre son seul capital. De même que pour la population ouvrière en général, « l'accident du travail provoque ainsi un déséquilibre qui entraîne une cascade de conséquences qui les amènent à se marginaliser (perte de l'emploi, perte des ressources, perte du domicile) ». Plus largement, l'atteinte à l'intégrité du corps – qui est une atteinte à la dignité – est vécue comme la marque de la blessure et de la souffrance provoquées par l'immigration. En cela, les maladies professionnelles et accidents du travail – qui touchent particulièrement cette population – sont source de mal-être durant la vieillesse et constituent un obstacle au retour, dans la mesure où l'infirmité, si elle se superpose à l'échec économique, enlève toute raison à l'immigration, celle-ci étant doublement « ratée ».

---

<sup>139</sup> MARIA P., « Vieillir en foyer », p. 42.

<sup>140</sup> Paradoxalement, alors que la maladie est très mal vécue, la mort est envisagée avec un certain fatalisme, dans la mesure où les morts violentes sont fréquentes dans les métiers qu'ils ont pratiqués.

<sup>141</sup> Médecin interrogé par l'UNAF0. V. UNAF0, *Le vieillissement... Constats et propositions*, p. 20

Pour toutes ces raisons, le sentiment d'être vieux apparaît très tôt : « Ils ont 55/60 ans et disent : “maintenant, je suis vieux” », rapporte un médecin. M. Bernardot note lui aussi que les résidents âgés « vivent leur vieillesse comme une déchéance sociale par comparaison avec l'idée qu'ils se font de la place du “bon vieillard” dans leur culture d'origine »<sup>142</sup>. L'auteur insiste à juste titre sur la dimension idéale-typique de cette représentation : en effet, si pendant longtemps, la différence de statut des « vieux » en France et dans le pays d'origine a pu représenter un élément important dans le vécu du vieillissement, aujourd'hui, la « vénéralité de l'ancien [...] a passablement évolué depuis leur départ du pays. La contestation remplace peu à peu la considération pour la “sagesse” de l'ancien »<sup>143</sup>.

C'est aussi le problème de la mort en terre d'exil qui est posé. La crainte du retour devient en effet extrêmement problématique à l'approche de la mort dans la mesure notamment où les résidents maghrébins doivent revenir mourir en « terre sacrée ». Les personnels des foyers sont en général complètement démunis devant un tel événement : la plupart ne savent pas – en l'absence de communication linguistique et d'informations culturelles suffisantes – quelle attitude adopter face au mourant, et se révèlent « désarmés et particulièrement inefficaces pour l'aider lui et sa famille »<sup>144</sup>.

---

<sup>142</sup> BERNARDOT M., *Une politique du logement...*, p. 275-276.

<sup>143</sup> FAS, *Les immigrés vieillissent aussi...*, p. 14.

<sup>144</sup> MARIA P., « Vieillir en foyer », p. 43.

## IV. Les causes du non-retour

Face à des conditions de vie aussi mauvaises, pourquoi ces vieux travailleurs immigrés ne rentrent-ils pas dans leurs pays d'origine ? Pourquoi vieillir en France ? La formulation de ces questions est trompeuse dans la mesure où elle laisse entendre qu'un *meilleur choix* existe. Rien n'est en fait moins sûr. La question est donc plutôt : qu'est-ce qui rend la prolongation du séjour *encore* préférable au retour ?

Les raisons sont multiples et souvent liées. Une analyse statistique permet d'observer que le non-retour est lié à un certain nombre de variables structurelles (le coût et la qualité des chambres par exemple). Mais ces variables n'expliquent pas tout. En effet, c'est le plus souvent l'habitude de vie en France, la destruction des liens familiaux, l'échec économique ou la crainte du retour dans un pays où on se sent étranger, et où on risque de perdre le peu que l'on a, qui explique « l'enracinement » en France<sup>145</sup>. Face à cette situation ambiguë, l'aller-retour semble constituer une solution au moins provisoire.

### A. Les facteurs structurels de l'enracinement

C. Hmed, dans son étude sur le vieillissement dans la région Rhône-Alpes, a dégagé une première série de facteurs « structurels » qui favorisent l'enracinement. Ainsi, on remarque que plus grandes sont les chambres, plus les résidents sont enclins à prolonger leur séjour. Ainsi, c'est dans les foyers où la superficie moyenne des chambre est au moins égale à 9 m<sup>2</sup> que « la population interviewée est fortement enracinée (plus de 80% de résidents présents depuis plus de 20 ans) »<sup>146</sup>. Il existe par ailleurs un « facteur redevance » : là où un grand nombre de chambres bénéficient de l'Aide Transitoire au Logement, on constate la

---

<sup>145</sup> Le fait de devoir poursuivre une activité professionnelle après 65 ans (dans l'attente d'avoir atteint les 150 trimestres de cotisation nécessaires pour toucher une retraite) si elle allonge de fait la durée de séjour en France, n'interdit pas pour autant le retour une fois cette retraite acquise, contrairement aux autres facteurs qui créent de manière plus ou moins définitive une rupture entre le travailleur immigré et son pays d'origine.

<sup>146</sup> HMED C., *Enquête sur le vieillissement...*, p. 52.

« sédentarisation la plus forte ». Enfin, un facteur « sociologique » doit être pris en compte, celui de la petitesse des unités de vie : celles qui réunissent « un faible effectif sont les plus propices à l'établissement d'une sociabilité intense et d'un réseau d'entraide (ou d'entente) favorable – ou, pour être prudent, non défavorable – à l'implantation durable du résident dans le foyer »<sup>147</sup>. Les établissements à faible capacité sont alors ceux où l'enracinement est le plus fort. La mise en évidence de ces variables objectives ou structurelles, pose donc la question de l'opportunité des réhabilitations<sup>148</sup>.

La durée de séjour en France constitue par ailleurs un facteur puissant d'enracinement. La présence massive d'Algériens dans les premières grandes vagues d'immigration explique une partie de la spécificité de leur situation.

### *B. L'habitude de vie en France*

Une longue durée de séjour en France ne se fait pas sans que soient profondément bouleversés l'ensemble des cadres « spatiaux, sociaux, historiques et culturels qui servent de références à la double identité d'immigré - émigré »<sup>149</sup>. L'intégration de nouvelles habitudes de consommation, d'hygiène, de loisirs, et plus largement la modification des pratiques sociales et culturelles provoque une perte progressive des repères d'origine, qui peut aller jusqu'à une rupture complète, et ceci d'autant plus que la société d'origine est elle-même soumise à des changements. Le sentiment d'être étranger dans son propre pays naît de cette rupture : « maintenant, nous, c'est comme les Français, pareil... Nous, avec les Français, c'est presque aucune différence... On vit ensemble, des années, des années, c'est difficile... On a pris leur caractère [...] On vit ensemble, on va manger ensemble, tout ça », « la France, c'est un deuxième pays [...] je connais plus la France que l'Algérie », « Quand je retourne là-bas, je me vois comme un grand étranger »<sup>150</sup>. C'est donc le problème de la réadaptation qui se pose en cas de retour : « L'habitude de vie en France, quand elle a pour corollaire le sentiment d'être devenu un étranger dans la société d'émigration, peut déterminer la non réalisation du

---

<sup>147</sup> HMED C., *Enquête sur le vieillissement...*, p. 53.

<sup>148</sup> V. infra : Adapter l'habitat.

<sup>149</sup> LANNOU M. A., « Vieillir immigré »..., p. 12.

<sup>150</sup> Cité in LANNOU M. A., « Vieillir immigré »..., p. 12.

projet initial de retour celui-ci nécessitant, par ailleurs, un nouvel effort d'adaptation envisagé avec appréhension »<sup>151</sup>.

### *C. La destruction des liens familiaux*

La destruction des liens familiaux constitue par ailleurs une des causes importantes du non-retour. En effet, c'est parce que l'immigration induit « une altération et une transformation de la structure familiale qui aboutit parfois à une rupture de l'immigré d'avec sa famille »<sup>152</sup>, que le projet de retour est remis en question dans son essence même. Pourquoi reviendrait-il si personne n'attend son retour ? L'absence longue ou répétée du chef de famille provoque une « désolidarisation » de la famille : en s'individualisant, l'immigré devient « un individu hors du groupe et aussi hors de la famille »<sup>153</sup>. « Ainsi, certains immigrants se sentent non seulement étrangers dans leur communauté d'origine mais aussi dans leur propre famille, en raison de la durée de séparation<sup>154</sup> ». La « célibaturation », pendant 20 ou 30 ans, entraîne aussi une transformation du rapport qu'entretient l'individu avec la « vie de famille », et bien souvent en effet, le retour est perçu comme une contrainte. La fréquence élevée de divorces peut être vue comme une manifestation de cette altération des liens familiaux.

Il faut néanmoins préciser que ce problème touche particulièrement la population d'origine maghrébine, dans la mesure où si l'on « peut affirmer que la fracture principale sépare ceux qui vieillissent entourés de leur famille et les autres qui sont seuls [...], les étrangers appartenant aux immigrations anciennes, italiennes ou espagnoles notamment, apparaissent les plus favorisés du point de vue familial, du fait que dans la plupart des cas, les familles se sont reconstituées en France »<sup>155</sup>. De plus, les rapports entre générations apparaissent plus conflictuels dans les familles algériennes et marocaines : « Peut-être cette incompréhension s'explique-t-elle par les différences de culture entre la première génération (qui a été éduquée dans le respect des valeurs musulmanes), et la deuxième génération (qui a assimilé la culture

---

<sup>151</sup> LANNOU M. A., « Vieillir immigré »..., p. 12.

<sup>152</sup> LANNOU M. A., « Vieillir immigré »..., p. 14.

<sup>153</sup> LANNOU M. A., « Vieillir immigré »..., p. 14.

<sup>154</sup> Il faut ajouter ici que cette destruction des liens familiaux est susceptible de se produire de manière différente lorsque la famille est en France, dans la mesure où la transformation de la famille patriarcale en famille nucléaire peut occasionner de nombreux conflits sur la conception de la famille, du rôle de la femme, etc.

<sup>155</sup> NOIRIEL G., « Le vieillissement...Note de synthèse », p. 19.

française laïque). Mais la violence des conflits parents / enfants dans les familles maghrébines s'explique aussi par la xénophobie dont ces familles sont la principale cible. Particulièrement stigmatisés en raison de leur origine, les enfants ont souvent tendance à rejeter violemment l'univers qu'incarnent leurs parents »<sup>156</sup>.

#### D. L'échec économique

L'échec économique de l'immigration est probablement la cause la plus importante du non-retour. « Le retour est, en effet, supposé se réaliser en situation de réussite, il n'a de sens que conjugué avec une certaine promotion sociale : la constitution d'un pécule, la construction d'une maison<sup>157</sup> sont souvent les objectifs initiaux de l'émigré qui justifient l'effort et le sacrifice consenti par l'immigré. Parti pour s'enrichir, il ne peut revenir appauvri »<sup>158</sup>.

Or la précarité de ces populations est extrêmement forte : particulièrement touchés par les accidents et les maladies du travail, par les licenciements, il ne leur est parfois plus possible de continuer à entretenir la famille restée au pays. Ils sont alors « coincés en France », et coupent parfois tous les liens familiaux : « J'ai échoué, c'est un fait, mais je veux pas qu'ils le sachent, j'écris même plus, comme ça ils vont se dire que je suis mort, c'est mieux »<sup>159</sup>.

La peur de la réaction des siens et de sa communauté constitue aussi un frein au retour. Les personnes qui sont restées ne se rendent le plus souvent pas compte de la difficulté de l'émigration, des conditions de vie et de travail, si bien que celui qui revient sans rien se trouve stigmatisé : « Je sais que je suis un raté, mais je tiens à épargner à mes enfants le sentiment d'être les enfants d'un raté. Je tiens aussi à leur épargner les dires des voisins »<sup>160</sup>.

---

<sup>156</sup> NOIRIEL G., « Le vieillissement...Note de synthèse », p. 20.

<sup>157</sup> La construction d'une maison peut être un élément qui motive le retour. Il est d'ailleurs révélateur que cet « ailleurs » possible influe considérablement sur la définition de sa propre identité. Une étude menée à Grenoble note ainsi que ceux « qui ont construit une maison au pays se disent *résidents temporaires* et envisagent un retour immédiat dès le seuil des 150 trimestres atteints ». Voir le compte rendu de cette étude : WARIN P., « Difficile d'imaginer la retraite », p. 11.

<sup>158</sup> LANNOU M. A., « *Vieillir immigré* »..., p. 17.

<sup>159</sup> Cité in LANNOU M. A., « *Vieillir immigré* »..., p. 18.

<sup>160</sup> Cité in LANNOU M. A., « *Vieillir immigré* »..., p. 18.

C'est donc l'honneur d'un individu qui est en jeu : « revenir les mains vides et avouer l'échec et l'inutilité de l'émigration est impossible »<sup>161</sup>.

### *E. Le contexte social, politique et économique du pays d'origine*

Plus généralement, la crainte du retour au pays vient aussi de la stigmatisation dont sont victimes ceux qui ont émigré en France : « Après vingt, voire trente ans, passés hors de leur pays natal, les émigrés, quand ils reviennent, ont fréquemment le sentiment d'y être des étrangers. Ils sont souvent d'ailleurs traités comme tels par ceux qui n'ont pas émigré. En Algérie, les Algériens qui sont partis travailler en France sont considérés souvent comme des « riches », voire comme des « Français » et sont jaloués. Récemment, le Front Islamique du Salut a même brandi la menace d'une "confiscation" des maisons que les émigrants se sont fait construire au pays pour les donner à ceux qui sont sans abri. Selon certains témoignages, les intégristes s'en prendraient aussi aux tombes des familles d'émigrants, considérées comme trop luxueuses »<sup>162</sup>. Le contexte social et politique du pays vers lequel pourrait se faire le retour est donc déterminant. Beaucoup de personnes âgées sont ainsi déçues de l'évolution de leur pays à leur retour<sup>163</sup> : « même dans les régions pauvres, un début d'industrialisation, l'intensification des contacts avec la civilisation occidentale (par l'intermédiaire de la télévision notamment) ont transformé les rapports sociaux et les mentalités. L'individualisme a affaibli les anciennes valeurs communautaires. Si bien qu'en revenant au pays, les vieux ne sont plus assurés de bénéficier de la considération et du soutien qui leur étaient dus autrefois »<sup>164</sup>.

Un contexte économique défavorable peut lui aussi constituer un obstacle au retour : le FAS note ainsi que « beaucoup craignent les mesures gouvernementales prises par leur pays

---

<sup>161</sup> LANNOU M. A., « Vieillir immigré »..., p. 18. Conclusion partagée par P. WARRIN : « Un tel retour, s'il est souhaité, ne peut se faire que dans des conditions décentes, c'est-à-dire que s'il n'est pas un déshonneur pour celui qui revient au pays, si celui-ci peut répondre aux sollicitations de sa famille et en particulier de ses enfants. Il n'y a pas de retour possible si on étale sa misère », v. WARIN P., « Difficile d'imaginer la retraite », p. 11.

<sup>162</sup> NOIRIEL G., « Le vieillissement...Note de synthèse », p. 16.

<sup>163</sup> On voit donc, en creux, l'importance du facteur « intégration ». En effet, l'intégration des immigrés à la société française, à travers des activités politiques ou syndicales ou d'autres occupations (par exemple, les jardins ouvriers en Seine-et-Marne qui « sont au cœur d'une sociabilité populaire très appréciée par les immigrés retraités ») seront autant d'éléments qui diminueront les velléités de retour. V. NOIRIEL G., « Le vieillissement...Note de synthèse », p. 16.

<sup>164</sup> NOIRIEL G., « Le vieillissement...Note de synthèse », p. 17.

d'origine et qui leur seront défavorables. On pense aux prélèvements sur les retraites, dans certains pays »<sup>165</sup>. Il en va de même concernant la santé. Outre le fait que la maladie, vécue comme honteuse, empêche de revenir (« Quand ils sont malades, ils ne retournent plus chez eux jusqu'à la fin de leur maladie et ce quelle que soit la durée de celle-ci » explique un médecin interrogé par l'UNAFO<sup>166</sup>, la « pudeur » consistant à ne pas montrer sa faiblesse, à ne pas rentrer malade et sans argent), c'est bien souvent la crainte d'être mal soigné dans son pays d'origine qui gêne le retour. Le risque de perdre sa couverture sociale, la faiblesse des indemnités dans le pays d'origine, le manque de confiance dans les soins qu'on peut leur fournir, ou la difficulté à se procurer les mêmes médicaments sont autant de raisons qui poussent à rester en France. La maladie, parce qu'elle demande des soins répétés et permanents sert alors de justification pour ne pas revenir. « Le statut de malade, qui se substitue alors à celui de travailleurs, devient un refuge »<sup>167</sup>.

#### *F. L'aller-retour comme « solution provisoire à un paradoxe permanent »<sup>168</sup>*

Les raisons qui expliquent le non-retour sont donc multiples et complexes. « La question du retour définitif est une question éminemment douloureuse (déjà dans sa simple évocation) à laquelle les résidents âgés, même s'ils paraissent parfois affirmatifs et décidés, ne parviennent pas à donner une réponse claire et raisonnée »<sup>169</sup>. Il s'agit donc d'une question posée, mais qui reste en suspens. Face au paradoxe permanent d'une présence que le travail ne justifie plus, l'aller-retour apparaît comme une « solution provisoire à un paradoxe permanent », en permettant de repousser « l'heure du bilan ».

Quels sont les facteurs de la pratique de l'aller-retour, cette « sorte de déplacement pendulaire caractérisé par une fréquence élevée et une durée importante des séjours dans le pays d'origine » ?

La pratique de l'aller-retour varie avec l'âge : la majorité de ceux qui effectuent ces déplacements réguliers ont entre 60 et 75 ; et avec le revenu, puisque ceux qui rentrent au

---

<sup>165</sup> FAS, *Les immigrés vieillissent aussi...*, p. 13.

<sup>166</sup> UNAFO, *Le vieillissement... Constats et propositions*, p. 20.

<sup>167</sup> LANNOU M. A., « Vieillir immigré »..., p. 19.

<sup>168</sup> HMED C., *Enquête sur le vieillissement...*, p. 94.

<sup>169</sup> HMED C., *Enquête sur le vieillissement...*, p. 81.

moins deux fois par an perçoivent des revenus au moins supérieurs à 3000 Francs par mois. Plus précisément, il faut affiner la variable revenu en prenant en compte le statut de la personne, car il apparaît que l'existence de contraintes administratives ou professionnelles constitue une entrave à la pratique de l'aller-retour (c'est le cas des chômeurs, des bénéficiaires du RMI, mais aussi des salariés). En revanche, l'absence de ces contraintes permet à l'aller-retour de se mettre en place (cas des retraités ou des préretraités).

La nationalité est aussi une variable discriminante. Les Algériens, parce qu'ils sont arrivés tôt en France, sont ceux qui adoptent le plus ce mode de vie. Davantage « enracinés », ils sont « d'autant plus enclins à engager ce type de déplacements épisodiques et réguliers qu'ils sont réticents à formuler un projet de retour positif et arrêté »<sup>170</sup>.

« Source de satisfaction personnelle et collective, cette possibilité inouïe d'être, quasiment au même moment, ici et là-bas, constitue pour les résidents qui l'adoptent un moyen de reporter la question de la fin, c'est-à-dire, entre autres, la question de la mort ». L'aller retour, qui modifie « l'utilisation » des deux espaces nationaux en les « réconciliant » temporairement, est alors une pratique dont il est « raisonnable de prévoir [qu'elle] va prendre de l'ampleur dans les prochaines années »<sup>171</sup>. D'autres solutions sont néanmoins recherchées.

---

<sup>170</sup> HMED C., *Enquête sur le vieillissement...*, p. 103

<sup>171</sup> HMED C., *Enquête sur le vieillissement...*, p. 105.

## V. Les solutions proposées, l'état du débat

Faut-il ou non favoriser le retour au pays ? Existe-t-il d'autres logements qui pourraient accueillir cette population vieillissante ? Si ce n'est pas le cas, comment améliorer la situation actuelle ? Faut-il ou non spécialiser les résidences ? Ces débats, qui ont actuellement cours, sont structurés autour de trois pôles, dont les positions respectives expliquent directement leurs prises de position :

Le Rapport Cuq<sup>172</sup> – rapport avant tout politique –, inscrit sa réflexion dans celles plus large développées sur l'immigration. Il faut dès lors favoriser le retour au pays, vider les foyers surpeuplés et dangereux, donc déplacer la population vieillissante, ne pas spécialiser les résidences au nom de la lutte contre l'exclusion et la ségrégation, etc.

La position – gestionnaire – de la SONACOTRA est, elle, parfaitement résumée dans le *Rapport du groupe de projet sur le vieillissement*<sup>173</sup>. Opposant son intérêt financier à toute solution autre que le *statu quo*, elle rejette de manière systématique les propositions avancées par le Rapport Cuq : « l'hypothèse avancée par le groupe de travail est que le vieillissement des résidents va s'accroître fortement au cours des dix prochaines années, *quelles que soient les mesures que peuvent prendre les pouvoirs publics pour favoriser le retour au pays, qu'à première vue les migrants en foyer n'ont guère d'autre alternative que de vieillir là où ils ont vécu et habité, et qu'en conséquence il convient d'adapter la gestion à cette situation et de développer en concertation avec les partenaires concernés le maintien à domicile dans des limites à définir* »<sup>174</sup>. Les associations gestionnaires de foyer regroupées au sein de l'UNAF0, partagent dans l'ensemble les mêmes positions, mais on note que sur un certain nombre de points leurs réflexions sont moins directement dictées par l'intérêt financier.

Les résidents âgés ont enfin leur mot à dire. En effet, on ne peut pas réfléchir aux « solutions » à apporter au problème du vieillissement sans prendre en compte leurs demandes.

---

<sup>172</sup> CUQ H., *Mission parlementaire...*

<sup>173</sup> SONACOTRA, *Rapport du groupe de projet...*

<sup>174</sup> SONACOTRA, *Rapport du groupe de projet...*, p. 3 (c'est nous qui soulignons).

## A. Favoriser le retour au pays ?

La question de l'opportunité du retour au pays des résidents est sans doute celle où les positions *politique* de Cuq et *gestionnaire* de la SONACOTRA s'opposent le plus clairement.

Pour le rapport Cuq en effet, « prendre des mesures appropriées c'est essayer d'abord de favoriser le retour au pays d'origine des immigrés retraités »<sup>175</sup>. Le non-retour étant en partie le résultat de la crainte, de la part des vieux travailleurs immigrés, de perdre leur retraite ou d'être mal soignés dans leur pays d'origine, le rapport Cuq envisage « le règlement des pensions et retraites par les consulats dans les pays d'immigration. Cette mesure, qui ne pose pas de problèmes techniques administratifs ou diplomatiques insurmontables, donnerait toute garantie aux immigrés qui restent en France, ou bloquent leur chambre en foyer entre deux allers retours, par manque de confiance dans les administrations de leur pays pour toucher leur dû »<sup>176</sup>. De même, la création de « résidences médicalisées dans les pays d'origine » au profit des immigrés retraités désirant rentrer chez eux est envisagée dans le but d'assurer un suivi médical correct. Le rapport souligne de plus qu' « un tel projet pourrait donner lieu à des accords de coopération exemplaire ; ainsi en Tunisie où des médecins locaux sous-employés pourraient y être associés sous l'égide d'un opérateur qui pourrait être la SONACOTRA, trouvant là un prolongement naturel à ses missions »<sup>177</sup>.

On ne peut oublier que cette volonté de favoriser le retour au pays s'inscrit dans le contexte politique plus large des mesures qui concernent l'immigration. Il n'est dès lors pas étonnant que ce rapport préconise une solution que personne – ni les gestionnaires, ni les intéressés eux-mêmes – n'envisage raisonnablement.

Face à la volonté du rapport Cuq d'encourager le retour des résidents, la SONACOTRA oppose sans ambiguïté son intérêt financier. On peut ainsi lire, dans le *Rapport du groupe de projet sur le vieillissement*, que « la plupart des 9183 chambres inférieures à 7 m<sup>2</sup> (mars 1996) étant en l'état actuel *difficilement vendables à une autre clientèle*, on imagine mal que la

---

<sup>175</sup> CUQ H., *Mission parlementaire...*, p. 45.

<sup>176</sup> CUQ H., *Mission parlementaire...*, p. 45.

SONACOTRA encourage le retour massif des immigrés vieillissants, indépendamment de sa légitimité institutionnelle et *du service qu'elle peut considérer avoir à rendre encore à ceux pour lesquels elle a été créée* »<sup>178</sup>. Le retour définitif, qui ne constitue déjà pas une solution unanimement désirée par les résidents (ce dont la SONACOTRA ne fait pas mention, car c'est semble-t-il, secondaire) se voit ainsi disqualifié économiquement.

On mesure encore ici combien la gestion de plus en plus commerciale des foyers se fait *a priori* en dehors (ce qui ne veut pas dire contradictoirement) de la prise en compte des intérêts des résidents eux-mêmes. Car il n'est effectivement pas certain – au regard de ce qui a été dit plus haut sur les causes du non retour – que le retour des résidents constitue une solution universellement souhaitable, la longueur du séjour en France ayant provoqué un déracinement parfois irréversible.

### *B. D'autres logements possibles ?*

Si le retour au pays n'est pas nécessairement souhaitable, existe-t-il d'autres possibilités de logement que le foyer pour ces populations vieillissantes ? L'idée qui doit guider ici la réflexion est que, dans la mesure où « les résidents vieillissants présentent des caractéristiques très différentes de celles de la population âgée en général », il est nécessaire de chercher des alternatives dont le profil correspond à la population concernée<sup>179</sup>.

Le Rapport Cuq, en se proposant d'« assimiler les foyers sans problèmes au parc national classique »<sup>180</sup>, tente de mettre fin à une situation rendue « explosive » par la surpopulation, la présence de « zones de non droit » et les dettes de nombreuses associations<sup>181</sup>.

---

<sup>177</sup> CUQ H., *Mission parlementaire...*, p. 45.

<sup>178</sup> SONACOTRA, *Rapport du groupe de projet...*, p. 6 (c'est nous qui soulignons).

<sup>179</sup> BONNABEL F., DHEERBEY B., JURDAN C., PITAUD P., *Diagnostic...*, p. 19. L'orthographe « résidant » est employée volontairement, comme dans le reste du rapport. Les auteurs font remarquer que le mot « résident » désigne dans le « langage habituel des logeurs comme la SONACOTRA » deux statuts différents : « celui de l'individu qui demeure, qui habite dans un lieu précis comme par exemple celui du foyer et celui de l'individu qui vit dans un autre pays que le sien ». Il ajoutent à juste titre que même si dans la plupart des cas ces deux statuts coïncident, ce n'est pas toujours le cas, dans la mesure où des Français nés en France vivent aussi dans les foyers (p. 5).

<sup>180</sup> CUQ H., *Mission parlementaire...*, p. 26.

<sup>181</sup> Il faut préciser ici à quel point le tableau dressé par Cuq est catastrophiste. Le rapport insiste en effet à plusieurs reprises sur la situation des « foyers d'Africains noirs qui combinent à des degrés divers mais toujours à grande échelle : suroccupation, trafics en tous genres, activités économiques parallèles, drogue, prostitution, problèmes de santé publique (développement du SIDA, recrudescence de la tuberculose) ». Ces foyers sont des

Mais il faut signaler aussi les résistances qu'oppose la SONACOTRA à toute alternative : « Il n'appartient pas à la SONACOTRA de promouvoir des solutions dans d'autres champs que celui de sa mission ; comme bailleur elle se trouverait d'ailleurs en situation difficile si dans un délai rapproché, 30 à 40% de sa clientèle vieillissante venait à quitter ses résidences »<sup>182</sup>.

## 1. L'hébergement en lieu collectif de vie

Aujourd'hui, ce type de logement concerne « essentiellement des personnes très âgées (80 ans et plus), dépendantes, majoritairement des femmes, souvent veuves »<sup>183</sup>. Il ne correspond donc pas au profil de la population vieillissante des foyers, peu touchée par de réels problèmes de dépendance. Les auteurs du *Diagnostic* signalent que « parmi les structures relevant de la loi de 1975 et hébergeant des personnes âgées, seuls les Logements - Foyers sont les plus proches des besoins des résidents âgés de foyers ». Ces logements, conçus à l'origine pour des personnes valides, ressemblaient aux foyers SONACOTRA : logements regroupés, possibilité de services collectifs (restauration, blanchisserie etc.). Elles ont pourtant évolué depuis leur création, notamment sous l'évolution de « la demande qui émane de personnes très âgées, essentiellement des femmes et qui sans être dépendantes ne sont plus tout à fait valides. Ainsi les foyers logements accueillent-ils, comme les autres structures pour personnes âgées, des

---

« zones d'extra territorialité où les contrôles sanitaires et sociaux sont inexistantes, où les artisans et commerçants ne sont ni déclarés ni soumis à l'impôt », des « zones de non droit où se reconstituent, par ethnie, les villages communautaires africains, mais dans des conditions ahurissantes ». La restauration collective est par exemple faite « dans des conditions à faire frémir, tout comme celle des produits dits "frais" exposés sur des présentoirs de fortune dans des pièces surchauffées ». La « conjonction de la suroccupation ahurissante, de l'utilisation abusive des équipements, de l'état de délabrement des locaux, peut conduire à tout moment à des incendies, occasionnant des pertes en vies humaines élevées. L'affaire des Maliens de Vincennes ne donne qu'une très petite idée de ce que pourraient être les répercussions médiatiques [sic] et les problèmes de relogement dans l'urgence ». Plus encore, le risque se situe « au niveau de l'ordre public et de la maîtrise de l'immigration » : le foyer est en effet « un relais de l'immigration clandestine, il accueille des activités illicites dont la drogue et la prostitution, points d'ancrage d'une économie parallèle entre la France et les pays d'origine », le tout sous la coupe d'un « système tribal africain où les anciens exercent leur autorité sur la communauté ». Ces anciens exercent par ailleurs « une cogestion de fait » avec les « gestionnaires qui ont abdicqué leur pouvoir », ce qui leur permet « de vivre à très bon compte au détriment des coûts d'exploitation des foyers ». Soumis « à l'autorité de leaders coutumiers, où la loi républicaine est absente », ils sont enfin des lieux « difficilement contrôlables où peuvent prêcher à leur guise des imams liés aux groupes intégristes ». Cette parenthèse se révèle nécessaire dans la mesure où l'on ne peut être sûr que le problème du vieillissement et les autres problèmes des foyers ont été véritablement pensés séparément. Le rapport Cuq apparaît en effet cohérent dans ses prises de positions plus politiques que scientifiques. V. CUQ H., *Mission parlementaire...*, p. 17, 18, 23 et 24.

<sup>182</sup> SONACOTRA, *Rapport du groupe de projet...*, p. 3.

<sup>183</sup> BONNABEL F., DHEERBEY B., JURDAN C., PITAUD P., *Diagnostic...*, p. 20.

personnes au profil fort différent des résidents vieillissants en foyer SONACOTRA »<sup>184</sup>. L'hébergement en lieu collectif de vie ne constitue donc pas une réponse adaptée à la demande des travailleurs immigrés âgés.

## 2. Les maisons de retraite

Outre le fait que la SONACOTRA n'est pas favorable au placement des résidents dans des maisons de retraites, toujours pour des raisons financières, cette solution est très majoritairement rejetée par les résidents eux-mêmes. La SONACOTRA annonce que « dans la mesure où plus de 90% des résidents refusent d'envisager l'avenir en maison de retraite, le foyer va demeurer pour eux leur lieu de résidence le plus longtemps possible »<sup>185</sup>. On peut néanmoins détailler les raisons de ce refus général.

Les seules personnes qui réagissent favorablement à cette possibilité sont les résidents français nés en France, ce qui révèle, en creux, la spécificité de la situation de « ceux qui ont le double statut de "résident / résidant" »<sup>186</sup>. Pour la très grande majorité de ces derniers, l'entrée en maison de retraite n'est pas envisageable (sauf sous la contrainte des événements, de santé notamment) pour plusieurs raisons : pour des raisons financières d'abord, car le migrant doit pouvoir continuer à envoyer de l'argent à sa famille, or les coûts élevés des maisons de retraite ne le permettraient plus. Pour des raisons culturelles ensuite, « dans le sens où pour ces migrants, essentiellement maghrébins, une personne âgée ayant une famille ne doit pas finir sa vie dans une structure collective ; c'est à la famille d'assumer la prise en charge du vieillard »<sup>187</sup>. Pour des raisons de mode de vie enfin, ce qu'illustrent ces témoignages : « En maison de retraite c'est pas bien, tu n'es plus libre, on te prend tout ton argent, tu ne peux plus rien décider », « Ici je suis tranquille, la maison de retraite c'est comme l'armée, dérangé pour le ménage, dérangé pour plein de choses », « les repas c'est pas comme nous, ..., et moi je fais la prière »<sup>188</sup>. Plus généralement, c'est la peur de se retrouver encore

---

<sup>184</sup> BONNABEL F., DHEERBEY B., JURDAN C., PITAUD P., *Diagnostic...*, p. 20.

<sup>185</sup> SONACOTRA, *Rapport du groupe de projet...*, p. 7. C. HMED, a obtenu une réponse à peu près similaire, puisque 83% des gens interrogés n'étaient pas intéressés par l'intégration dans une Résidence pour personnes âgées. V. HMED C., *Enquête sur le vieillissement...*, p. 56.

<sup>186</sup> BONNABEL F., DHEERBEY B., JURDAN C., PITAUD P., *Diagnostic...*, p. 21.

<sup>187</sup> BONNABEL F., DHEERBEY B., JURDAN C., PITAUD P., *Diagnostic...*, p. 22.

<sup>188</sup> Témoignages cités in BONNABEL F., DHEERBEY B., JURDAN C., PITAUD P., *Diagnostic...*, p. 22.

plus isolé qui conduit à refuser une telle éventualité : « personne ne souhaite aller dans une structure du type “maison de retraite”. Si les résidents du foyer sont aujourd’hui menacés d’enclavement et d’exclusion dans leur quartier, ils ne sont certainement pas décidés à le quitter pour un ailleurs peut-être plus hostile et qui les isolerait davantage »<sup>189</sup>.

Un petite minorité se « résignent » pourtant et acceptent l’hypothèse d’entrer en maison de retraite, exprimant par là « tout ce que leur parcours de migrant peut receler d’échec, de difficulté, d’abandon, de renoncement, de reniement : “*Quand il faut on est obligé d’y aller parce que personne ne va s’occuper de moi*”, “*Si je suis dans l’obligation j’y vais, sinon non. En principe c’est la maison des vieillards*” »<sup>190</sup>.

Le placement en maison de retraite n’est donc pas une solution souhaitable : « Il est clair qu’au delà des choix, et des intérêts de la SONACOTRA, du simple point de vue des “bénéficiaires” il n’est pas sérieux d’envisager un recours au dispositif d’hébergement des personnes âgées : les structures (maisons de retraite, MAPAD et autres Unités de Soins de Longue Durée USLD) ne correspondent ni au profil des “résidants / résidents” (âge, sexe, état de dépendance), ni à leur rythme et habitudes de vie, ni à leur culture »<sup>191</sup>. Le maintien à domicile – qui « concerne aujourd’hui l’immense majorité des personnes âgées, y compris des plus âgées (82,5% des personnes de plus de 80 ans et plus vivent à domicile) et les plus dépendantes (les ¾ des personnes confinées au lit ou au fauteuil sont chez elles) »<sup>192</sup> –, devient alors *de fait* la solution retenue.

### C. Améliorer la situation existante

Puisque c’est donc, en l’état actuel du débat, ou au moins en fait, la situation du maintien à domicile qui est choisie par la SONACOTRA et par l’UNAF0 (« Parmi les priorités, le maintien à domicile et le respect du droit commun »<sup>193</sup>) la question de l’amélioration de

---

<sup>189</sup> WARIN P., « Difficile d’imaginer la retraite », p. 12.

<sup>190</sup> BONNABEL F., DHEERBEY B., JURDAN C., PITAUD P., *Diagnostic...*, p. 23.

<sup>191</sup> BONNABEL F., DHEERBEY B., JURDAN C., PITAUD P., *Diagnostic...*, p. 23. MAPAD signifie Maison d’Accueil pour Personnes Agées Dépendantes.

<sup>192</sup> BONNABEL F., DHEERBEY B., JURDAN C., PITAUD P., *Diagnostic...*, p. 24.

<sup>193</sup> V. résumé des propositions de l’UNAF0 in ULPAT A., « Foyers de travailleurs migrants. Permettre aux résidents de vieillir dans la dignité », in *Actualités Sociales Hebdomadaires*, 2002, 20 décembre 1996, p. 24.

l'existant se pose à nouveau. Car c'est en fait la seule véritable constante dans les réflexions engagées sur la question du vieillissement des travailleurs immigrés logés en foyers, ce qui est d'ailleurs inquiétant, dans la mesure où un grand nombre d'améliorations simples ou « légères », alors qu'elles sont depuis longtemps demandées, restent encore aujourd'hui insatisfaites.

L'ensemble des gestionnaires de foyers n'envisageant en effet ni le retour de ses résidents, ni le placement dans d'autres institutions, leurs objectifs actuels visent l'amélioration des conditions de vie des personnes vieillissantes. Ces améliorations étant multiples et touchant plusieurs dimensions de la vie des résidents âgés, on ne peut que les énumérer.

### **1. Former le personnel**

La nécessité de former les personnels des foyers aux problèmes multiples que pose le vieillissement des résidents est une question de plus en plus soulevée<sup>194</sup>. « La présence quasi permanente des résidents vieillissants (ou non) à longueur de journée sur les sites conduit à renforcer la gestion de proximité ». Les personnels, en effet, « ne peuvent pas ne pas écouter, informer et orienter, même si une intervention sociale et technique est en place. Une attention particulière est requise pour les résidents handicapés qui souffrent de problèmes de santé. Les foyers à fort pourcentage de population vieillissante nécessitent une présence plus conséquente et un mode d'organisation différent qui facilite la communication »<sup>195</sup>.

L'UNAFO fait le même constat : « Les personnels doivent être en permanence sensibilisés et formés aux problèmes spécifiques des travailleurs immigrés âgés. Il peut également être utile de redéfinir chaque poste à pourvoir : cela permettrait d'envisager de nouveaux emplois plutôt que de se limiter à remplacer les départs "poste à poste" »<sup>196</sup>.

---

<sup>194</sup> On a vu en quoi ce manque de formation pouvait constituer un obstacle à la reconnaissance et à la prise en charge du vieillissement. On veut rappeler, en ce qui concerne la SONACOTRA, qu'elle se propose « d'intégrer un module "personnes vieillissantes" à la formation "connaissance des clientèles" », ce qui manifeste une reconnaissance officielle de ce phénomène. V. infra : Le manque de préparation du personnel au phénomène du vieillissement et SONACOTRA, *Rapport du groupe de projet...*, p. 8.

<sup>195</sup> SONACOTRA, *Rapport du groupe de projet...*, p. 8.

<sup>196</sup> V. résumé des propositions de l'UNAFO in ULPAT A., « Foyers de travailleurs migrants. Permettre aux résidents... », p. 24.

## 2. L'accompagnement social

L'accompagnement social de cette population est une autre priorité. Les difficultés que rencontrent les résidents face à l'administration, à la Sécurité Sociale etc., rendent d'une part une aide socio-administrative indispensable, car « pour beaucoup l'accès aux droits ou leur maintien en dépend »<sup>197</sup>. Elle serait aussi « l'occasion d'une parole et d'une écoute ». Mais cette aide peut d'autre part prendre la forme d'une prévention sanitaire et sociale, dans la mesure où « certains troubles de santé ne se transformeraient pas en handicaps lourds ou en pathologies graves si un traitement préventif était assuré. Des informations en matière de nutrition et d'hygiène peuvent inciter les résidents vieillissants à effectuer également des bilans de santé comme le fait l'Institut de Gérontologie sociale de Marseille par exemple »<sup>198</sup>. L'UNAF0 propose à ce sujet de créer « un poste de correspondant sanitaire et social » au sein des foyers qui « serait un médiateur faisant le lien entre les prestataires de sanitaires et sociaux et les résidents »<sup>199</sup>, solution qui a déjà été mise en place dans certains foyers : « Nous avons des agents de service spécialisées. Un agent prend en charge 24 résidents pour la vie quotidienne. La formation de ces personnels est insuffisante, mais c'est une bonne approche »<sup>200</sup>.

## 3. Maintenir la vie sociale du foyer

La vie sociale du foyer doit par ailleurs être maintenue. La SONACOTRA propose de développer les animations et « activités occupationnelles » : « Une animation ouverte si possible sur le quartier, qui peut être très diversifiée pour maintenir une vie sociale (autour de la cafétéria par exemple), favoriser des activités occupationnelles de type jardinage, développer le soutien de réseaux associatifs ou informels d'aide »<sup>201</sup>. Il faut de même veiller à l'animation des lieux collectifs : cafétéria, hall d'entrée, ces lieux étant les principaux espaces

---

<sup>197</sup> SONACOTRA, *Rapport du groupe de projet...*, p. 9.

<sup>198</sup> SONACOTRA, *Rapport du groupe de projet...*, p. 9.

<sup>199</sup> V. résumé des propositions de l'UNAF0 in ULPAT A., « Foyers de travailleurs migrants. Permettre aux résidents... », in, p. 24.

<sup>200</sup> Témoignage de deux animatrices de l'AMLI (Association pour le Mieux-être et le Logement des Isolés), cité in ULPAT A., « Foyers de travailleurs migrants. Permettre aux résidents... », p. 24.

de vie sociale et d'échange entre les générations<sup>202</sup>. Plus largement, c'est la nécessité de conserver les liens sociaux déjà existant au sein des foyers qui est mise en avant : « il est impératif de maintenir un lien social avec les résidents et entre eux. Il faut tenter d'associer, pour cela, les familles – lorsqu'elles existent – et les résidents les plus jeunes »<sup>203</sup>.

#### 4. Les services d'aide à domicile<sup>204</sup>

Face au vieillissement des résidents, la mise en place de services d'aides à domicile permet d'envisager une solution « en interne » : la SONACOTRA explique ainsi qu'« avec l'âge, des soins à domicile sont souvent prescrits, le ménage de la chambre devient un problème, la préparation des repas, une difficulté »<sup>205</sup>. Pourtant, le *Rapport* affirme que « la SONACOTRA n'a pas vocation à développer en interne ces services pour personnes âgées même si certaines prestations de nettoyage peuvent être assurées et de même une petite restauration servie en cafétéria »<sup>206</sup>. Cette position n'est pas celle de l'AFTAM : « Nous devrions réfléchir à notre capacité à mettre en œuvre nos propres services d'aide à domicile. Nous aurions ainsi une maîtrise de l'outil, et nous pourrions nous tourner vers du personnel issu de l'immigration »<sup>207</sup>. C'est en fait la question de la perte progressive d'autonomie qui est ici posée : tant que le résident reste indépendant, ces services restent le plus souvent inutilisés, d'une part parce beaucoup de résidents ne savent pas qu'ils existent, et d'autre part parce qu'ils sont trop coûteux. Mais quand le résident devient dépendant, les structures d'aide manquent. Ce problème, mineur à l'heure actuelle (« Le grand âge et la prise en charge

---

<sup>201</sup> SONACOTRA, *Rapport du groupe de projet...*, p. 9.

<sup>202</sup> BONNABEL F., DHEERBEY B., JURDAN C., PITAUD P., *Diagnostic...*, p. 58.

<sup>203</sup> V. résumé des propositions de l'UNAF0 in ULPAT A., « Foyers de travailleurs migrants. Permettre aux résidents... », p. 24.

<sup>204</sup> Le rapport de l'IGS détaille très précisément l'ensemble des petites modifications nécessaires et des besoins. Des services spécifiques sont étudiés, comme la possibilité de faire appel à une aide ménagère, à des soins infirmiers, ou de se faire porter les repas. L'aide concernant l'hygiène (corporelle, du linge et du lieu de vie) est aussi abordée. Dans la mesure où il n'y a pas lieu, ici, de développer en détail ces services, on renvoie à BONNABEL F., DHEERBEY B., JURDAN C., PITAUD P., *Diagnostic...*, p. 41 et ss.

<sup>205</sup> SONACOTRA, *Rapport du groupe de projet...*, p. 10.

<sup>206</sup> SONACOTRA, *Rapport du groupe de projet...*, p. 10.

<sup>207</sup> L'AFTAM est l'Association pour l'accueil et la Formation des Travailleurs Migrants. Témoignage de L. MAINGUY, cité in ULPAT A., « Foyers de travailleurs migrants. Permettre aux résidents... », p. 24.

gérontologique qu'il implique n'est actuellement qu'un phénomène encore épars et marginal dans les foyers »<sup>208</sup>), risque pourtant de se poser dans quelques années.

## 5. Adapter l'habitat

Alors que l'inadaptation de l'habitat est un sujet sur lequel les observateurs attirent depuis longtemps l'attention, il semble que des modifications élémentaires n'est pas encore été faites. Le *Rapport* signale que ces adaptations « légères » peuvent « contribuer à faciliter la vie des personnes vieillissantes et à mobilité réduite »<sup>209</sup>. Il faut par exemple améliorer l'accessibilité des locaux en installant des revêtements anti-dérapant, des mains-courantes. On pense aussi à mettre des bancs à l'extérieur, des sièges à l'accueil et à la cafétéria, des rangements dans les cuisines et à améliorer les éclairages. De même, il manque dans les sanitaires « barres d'appui et patères dans les douches ou même porte-savons, barre de relèvement dans les wc, carrelage anti-dérapant... »<sup>210</sup>. Certaines modifications plus « lourdes » peuvent aussi être apportées : « installations d'ascenseurs, mise aux normes handicapés ».

Cette situation n'est apparemment pas propre à la SONACOTRA : pour l'UNAFO en effet, « l'amélioration du bâti passe davantage par la rénovation de l'existant que par la destruction pure et simple. Les adaptations doivent porter sur l'aménagement de locaux infirmiers et de chambres individuelles, dotées de mobilier et d'un équipement sanitaire convenant aux personnes âgées dépendantes (fauteuils et barre d'appui par exemple) »<sup>211</sup>.

La « demande » des résidents précise ce constat : l'*Enquête sur le vieillissement des résidents dans les foyers SONACOTRA de la région Rhône-Alpes*<sup>212</sup> attire en effet l'attention sur le fait que l'inconfort, la cherté et la sécurité du foyer sont les trois difficultés principales que les résidents disent rencontrer. L'inconfort recouvre en fait toute une série de revendications : l'inadaptation de la cuisine dans laquelle il manque des feux, la propreté des

---

<sup>208</sup> SONACOTRA, *Rapport du groupe de projet...*, p. 4.

<sup>209</sup> SONACOTRA, *Rapport du groupe de projet...*, p. 10.

<sup>210</sup> SONACOTRA, *Rapport du groupe de projet...*, p. 10.

<sup>211</sup> V. résumé des propositions de l'UNAFO in ULPAT A., « Foyers de travailleurs migrants. Permettre aux résidents... », p. 24.

<sup>212</sup> HMEC C., *Enquête sur le vieillissement...*, p. 107 et ss.

lieux communs, l'inexistence d'éponges ou de chiffons, etc. De même, le sentiment d'insécurité peut concerner l'absence d'un gardien ou de barrières à l'entrée du foyer ou l'accès libre aux allées. La cherté du loyer est enfin un élément très important, dans la mesure où les foyers ayant subi une réhabilitation connaissent en règle générale une hausse du montant des redevances<sup>213</sup>.

Il faut donc signaler une limite à ces améliorations, ou plutôt une condition : dans la mesure où le foyer reste un logement dont l'intérêt est son faible coût et que beaucoup de résidents y sont attachés, les réhabilitations risquent d'avoir l'effet contraire à l'effet souhaité. Compte tenu des facteurs qui renforcent l'enracinement<sup>214</sup>, C. Hmed « met en garde » la SONACOTRA contre les effets des « réhabilitations, programmées ou en cours [qui] ont le fâcheux effet de faire “fuir” cette clientèle sédentarisée qui trouvait, dans ce type de foyer, un grand nombre d'avantages tant matériels que socio-affectifs. Les réhabilitations, telles qu'elles sont conçues, induisent, au delà de l'élévation de la redevance et de la modification du produit, ce qui n'est déjà pas peu, un éclatement des unités de vie suite aux déménagements et aux reconstitutions qu'elles génèrent et, ainsi, à la disparition de la vie collective qui s'y développait. Il nous paraît donc assez dangereux, à ce titre, d'engager ce mode de réhabilitation qui cause de graves dommages non seulement au niveau de la sociabilité et des conditions de vie, qu'au niveau plus commercial du taux d'occupation des chambres »<sup>215</sup>. On voit encore ici combien sont liés, de manière ambiguë, les impératifs humains et les impératifs économiques. Ces réhabilitations – dont la nécessité n'est pas à remettre en cause – devront donc se faire, dans la mesure du possible, sans entraîner de surcoût pour les résidents du foyer, et sans mettre fin aux quelques réseaux de sociabilité qui auront pu s'y développer.

Ces aménagements se heurtent de plus à une autre contrainte, celle « d'adapter les sanitaires et la cuisine sans toutefois engager de travaux lourds qui stigmatiseraient le logement qui doit rester le plus banalisé possible »<sup>216</sup>. Il s'agit en effet, vis-à-vis des jeunes, de ne pas créer des « foyer pour vieux »<sup>217</sup>.

---

<sup>213</sup> HMED C., *Enquête sur le vieillissement...*, p. 121.

<sup>214</sup> V. supra : Les causes du non-retour.

<sup>215</sup> HMED C., *Enquête sur le vieillissement...*, p. 54.

<sup>216</sup> BONNABEL F., DHEERBEY B., JURDAN C., PITAUD P., *Diagnostic...*, p. 56.

#### D. Le débat sur la spécialisation des résidences

Une dernière question constitue donc le corollaire de la précédente : dans la mesure où l'on choisit de faire des améliorations, doit-on créer des foyer spéciaux ? Faut-il des foyers pour « jeunes » et des foyer pour « vieux » ? Des foyers pour actifs et des foyers pour inactifs ? Il n'est pas certain que l'actuelle volonté politique, qui prône le mixage des populations, corresponde à la réalité de la situation.

Avant même d'approfondir cette question, il faut signaler qu'il se produit une *spécialisation de fait* des foyers, pour deux raisons. Elle est tout d'abord une conséquence supplémentaire de la gestion de plus en plus commerciale des foyers<sup>218</sup>. En effet, le fait de pouvoir choisir les résidents conduit les gestionnaires à rechercher une « clientèle attractive ». Certains choisissent alors en priorité les « vieux », qui ont la réputation d'être « bon payeurs ». Mais cette spécialisation de fait est aussi le résultat de la « tendance des personnes vieillissantes à vouloir se regrouper dans quelques résidences renommées pour leur tranquillité, indépendamment du confort offert et des tarifs pratiqués »<sup>219</sup>, qui peut dans un certain cas apporter un grand nombre d'avantages en termes de proximités sociales et générationnelles<sup>220</sup>.

Le rapport Cuq refuse une telle spécialisation par « principe ». Il affirme en effet le principe du « maintien et de l'approfondissement du modèle d'intégration à la française avec le rejet très net de tout ce qui favorise l'isolement des identités communautaires ou ethniques »<sup>221</sup>. Cette position s'inscrit de manière logique dans le « discours ambiant sur la lutte contre l'exclusion et la cohésion sociale, [qui] prône le mixage des populations, notamment entre générations, insistant davantage sur le lien social et la solidarité que sur les problèmes de cohabitation »<sup>222</sup>.

---

<sup>217</sup> Symbolisés par les barres de relèvement ou les sièges de douche par exemple.

<sup>218</sup> V. supra : Une gestion de plus en plus commerciale des foyers. Phénomène confirmé par la SONACOTRA : « On a également relevé la propension de certains gestionnaires à privilégier l'admission de personnes vieillissantes par commodité », v. SONACOTRA, *Rapport du groupe de projet...*, p. 11.

<sup>219</sup> SONACOTRA, *Rapport du groupe de projet...*, p. 11.

<sup>220</sup> HMED C., *Enquête sur le vieillissement...*, p. 13.

<sup>221</sup> CUQ H., *Mission parlementaire...*, p. 26.

La SONACOTRA partage en fait la même position, et avance des raisons supplémentaires. Elle refuse tout d’abord la création de foyers pour « vieux » : « il convient de rappeler que population vieillissante ne veut pas dire population dépendante et à plus forte raison grabataire : la perte d’autonomie est limitée en nombre et en intensité dans les foyers SONACOTRA »<sup>223</sup>. De la même manière, la création de structures médicalisées est elle aussi rejetée, et c’est ici le manque de compétence de la SONACOTRA qui est avancé : « a priori, la transformation d’unités de vie en structures médicalisées ne paraît pas devoir être retenue ; cette spécialisation ferait entrer dans un champ professionnel et réglementaire par trop différent du logement social »<sup>224</sup>. Plus généralement, c’est un objectif de mixage des populations qui est mis en avant, tout en prenant en compte les demandes spécifiques des résidents : « S’il paraît absolument important pour l’avenir de la SONACOTRA d’essayer de maintenir un mixage de peuplement pour éviter la stigmatisation voire la ségrégation sociale, il est souhaitable d’aménager dans certaines résidences des lieux plus adaptés au grand âge. Ces espaces ne doivent pas être diffus dans l’établissement, mais repérables et regroupés pour faciliter le suivi médico-social et l’intervention des services »<sup>225</sup>. Il s’agit donc en fait d’une spécialisation interne aux foyers.

Cette solution réalise peut-être un bon compromis, dans la mesure où l’on doit effectivement prendre en compte que « l’idée de “cohabitation” (notamment avec des “jeunes”), par ailleurs très satisfaisante du point de vue éthique ou idéologique, est davantage vécue comme un dés-ordre perturbant que comme une occasion fructueuse de développer ou de renforcer la solidarité et/ou la compréhension mutuelle [...] Il nous semble plus judicieux de renforcer les caractères déjà existant des foyers considérés (proportion élevée de populations vieillissantes) et, ainsi, rendre ces derniers plus attractifs, que de parier arbitrairement sur une notion moralement séduisante mais empiriquement insoutenable »<sup>226</sup>.

---

<sup>222</sup> SONACOTRA, *Rapport du groupe de projet...*, p. 11.

<sup>223</sup> SONACOTRA, *Rapport du groupe de projet...*, p. 11.

<sup>224</sup> SONACOTRA, *Rapport du groupe de projet...*, p. 11.

<sup>225</sup> SONACOTRA, *Rapport du groupe de projet...*, p. 11.

<sup>226</sup> HMED C., *Enquête sur le vieillissement...*, p. 72.

## Bibliographie\*

### Références citées

- BECHMAN D., « Habiter, vieillir et mourir ailleurs : le déracinement ? Habiter, vieillir et mourir ailleurs : l'enracinement ? », in BECHMAN D. (dir.), *Ville et immigration*, Paris, L'Harmattan, 1995, p. 153-166.
- BERNARDOT M., *Enquête : le mode de vie des résidents en foyers pour isolés à la SONACOTRA*, Paris, SONACOTRA, 1995, 323 p.
- BERNARDOT M., « La vie des résidents isolés de la SONACOTRA », in *Hommes et Migrations*, 1202, octobre 1996, p.14-22.
- BERNARDOT M., *Une politique du logement : la SONACOTRA (1956-1992)*, Thèse de doctorat en sociologie, Université Paris I Panthéon-Sorbonne, Paris, octobre 1997, 485 p.
- BERNARDOT M., « Le phénomène du vieillissement dans les résidences de la SONACOTRA : une analyse statistique », Paris, 17 février 1997, 7 p., in SONACOTRA, *Rapport du groupe de projet sur le vieillissement*, janvier 1997, 24 p.
- BONNABEL F., DHEERBEY B., JURDAN C., PITAUD P., *Diagnostic. Prendre en compte le vieillissement des résidents. Le cas de huit foyers en région PACA*, Institut de Gérontologie Sociale, Marseille, septembre 1997, 59 p.
- BOURDIEU P., « La jeunesse n'est qu'un mot », in *Questions de sociologie*, Paris, Minuit, 1984, p. 143-160.
- BUTON F., « La production sociale d'une présence illégitime (enquête sur le vieillissement des travailleurs immigrés dans un foyer SONACOTRA à Aulnay-sous-Bois) », in *Le vieillissement des immigrés en région parisienne*, étude réalisée pour le FAS, 1992, p. 313-390.
- CHAMPAGNE P., « Jeunes agriculteurs et vieux paysans », in *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 26-27, mars-avril 1979, p. 83-107.
- CUQ H., *Mission parlementaire sur la situation et le devenir des foyers de travailleurs migrants, effectuée auprès de M. Eric Raoult, ministre chargé de l'Intégration et de la Lutte contre l'exclusion, et confiée au*

---

\* Cette étude réalisant une synthèse des travaux les plus récents effectués sur le vieillissement des travailleurs immigrés logés en foyer, la quasi-totalité des sources présentées sont issues de la période 1990-1998. Un grand nombre de publications antérieures ne figurent donc pas dans cette bibliographie.

- député des Yvelines, M. Henri Cuq (décret du premier ministre du 29 août, paru au JO le 30 août), Paris, 1996, 80 p.
- ECARTS D'IDENTITE, *Vieillir dans l'immigration*, 64, mars 1993, 30 p.
- FAS, *Les immigrés vieillissent aussi*, Actes du colloque, sous l'égide du FAS et sous le haut patronage de M. le Préfet des Alpes-Maritimes, Nice, Prismes, 7 et 8 juin 1993, 107 p.
- HMED C., *Enquête sur le vieillissement des résidents dans les foyers SONACOTRA de la région Rhône-Alpes 1996-1997*, SONACOTRA, septembre 1997, 154 p.
- LANNOU M. A., « Vieillir immigré ». *Le vieillissement des résidents de foyers de travailleurs migrants*, étude réalisée pour le Ministère de l'Équipement, du Logement, de l'Aménagement du Territoire et des Transports, octobre 1986, 26 p.
- MARIA P., « Vieillir en foyer », in *Migrations Santé*, 67, avril 1991, p. 41-43.
- NOIRIEL G. (dir.), *Le vieillissement des immigrés en région parisienne*, Paris, FAS, 1992, 627 p.
- NOIRIEL G. « Le vieillissement des immigrés en région parisienne. Note de synthèse », in NOIRIEL G. (dir.), *Le vieillissement des immigrés en région parisienne*, Paris, FAS, 1992, p. 1-23.
- NOIRIEL G., « Le vieillissement des immigrés en région parisienne », in *Migrations Etudes*, septembre 1993, 8 p.
- SAMAOLI O., « Note de synthèse », in UNAFO, *Le vieillissement des résidents dans les foyers de travailleurs migrants. Constats et propositions*, Paris, UNAFO, 1995, annexe 1, 8 p.
- SONACOTRA, *Rapport du groupe de projet sur le vieillissement*, janvier 1997, 24 p.
- ULPA A., « Foyers de travailleurs migrants. Permettre aux résidents de vieillir dans la dignité », in *Actualités Sociales Hebdomadaires*, 2002, 20 décembre 1996, p. 23-24.
- UNAFO, *Le vieillissement des résidents dans les foyers de travailleurs migrants. Constats et propositions*, Paris, UNAFO, 1995, 77 p.
- WARIN P., « Difficile d'imaginer la retraite », in *Ecarts d'identité*, « Vieillir dans l'immigration », 64, mars 1993, p. 10-12.
- YAKOUB K., « Les ressources des immigrés vieillissants », in *Ecarts d'Identité. Vieillir dans l'immigration*, 64, mars 1993, p. 18-19.

## Références consultées

- ADEUS (Agence de Développement et d'Etudes – Urbain et social), Marseille Aménagement, *Etude action sur le logement et le relogement des « isolés » habitant le centre ville de Marseille*. Rapport final, mai 1996, 257 p. + 38 p.
- ATOUF E., « Les vieux immigrés d'Aulnay-sous-Bois », in *Le vieillissement des immigrés en région parisienne*, étude réalisée pour le FAS, 1992, p. 391-404.
- AVRIL-GUEMOT J., *Vieillir et mourir en situation provisoire. La vieillesse d'immigrés algériens en foyers de travailleurs*, Diplôme d'Etat d'Assistanat de Service Social, Ecole de Service Social du Sud-Est, juin 1991, 46 p. + ann.
- BAROU J., « Du foyers pour migrants à la résidence sociale : utopie ou innovation ? », in *Hommes et Migrations*, 1202, octobre 1996, p. 6-13.
- BERNARDOT M., « Le mode de vie des résidents en foyers pour isolés à la SONACOTRA », in *Migrations Etudes*, 58, juin 1995, 8 p.
- BORDET J. et al., « Entretiens européens sur l'habitat et les services aux personnes âgées », Paris, 18 et 19 novembre 1997, in *Quel projet habitat et urbain adapté au vieillissement des populations ? Rapport de synthèse*, Paris, UNFOHLM, 1997, UNAFO, 1998.
- COTRAMI, *Etude sur le vieillissement des résidents en foyers*, Travail effectué par Michel Fiévet, juin 1997, 67 p. + ann.
- FAS, « Vieillir dans l'immigration », *Lettre du FAS*, 41, septembre-octobre 1994, p. 2-4.
- FIEVET M., « Surpopulation des foyers d'africains : quelques solutions... », in *Hommes et Migrations*, 1202, octobre 1996, p. 37-41.
- LEGE Bernard, « Les foyers de travailleurs immigrés à un tournant ? », in *Hommes et Migrations*, 1177, juin 1994, p. 32-40.
- LIBERATION, « Vieux immigrés en retraite au foyer », in *Libération*, 14 décembre 1995, p. 24-25.
- ORSAS-Lorraine, *Le devenir des foyers de travailleurs migrants en Lorraine*. Etude réalisée à la demande du FAS pour les travailleurs immigrés et leurs familles, de l'Association Régionale des Organismes HLM (ARECOR) et de la Caisse des Dépôts et Consignations, octobre 1993, 53 p.
- PASCAL P., *Le logement des immigrés*. Rapport présenté par P. Pascal, Président de la CNLI (Commission Nationale pour le Logement des Immigrés), Paris, avril 1996.

- PITAUD P., *Contribution à une réflexion sur la condition des immigrés âgés*. Rapport de synthèse réalisé pour le FAS de la région PACA, Institut de Gérontologie Sociale, Marseille, avril 1994, 33 p.
- RAYNOUARD Y., *Entretien européens sur l'habitat et les services aux personnes âgées*, Paris, 18 et 19 novembre 1997. *Quel projet habitat et urbain adapté au vieillissement des populations ? Cahier des contributions de base*, Paris, UNFOHLM, 1997, 112 p.
- SAKOUNI A., « Le vécu du foyer de Thionville, entre réhabilitation et vieillissement », Paris, SONACOTRA, 1994, 39 p.
- SAMAOLI O., « Les immigrés dans la vieillesse », in *Gérontologie et société*, 56, avril 1991, p. 167-173.
- SAMAOLI O., « Vivre vieux et vivre immigré en France », in *Migrations Société*, Vol. 3, 16-17, juillet-octobre 1991, p. 29-42.
- SAMAOLI O., « La vieillesse "provisoire" des immigrés maghrébins en France », in *Vieillir aujourd'hui*, Société d'Ethnologie Française, Ministère de la Recherche, Paris, Juin 1990.
- SAMAOLI O., « Vieillesse du logement et de ses occupants : les foyers-hôtels et les immigrés âgés en France », in *5ème conférence internationale de recherche sur l'habitat*, Montréal, 7-10 juillet 1992, 14 p.
- SAMAOLI O., *Conditions de vie et insertion des immigrés âgés en France : du « foyer SONACOTRA à l'hôpital gériatrique »*, rapport de recherche, Fondation de France, décembre 1992.
- SAMAOLI O., « La vieillesse des immigrés : une question de santé publique ? », Nice, 7-8 juin 1993, p. 1-14.
- SAMAOLI O., « Vieillir ici ou vieillir ailleurs : les immigrés âgés à l'heure du choix », in *Ecarts d'identité*, 64, mars 1993, p. 2-6.
- SAMAOLI O., AEPNS, *Vie, santé et vieillissement dans un foyer de travailleurs immigrés*, CASMI, rapport de recherche OGMF-AEPNS, Belfort, 1994.
- SAMAOLI O., *Recherche action en Seine-Saint-Denis : Montreuil-Bobigny-La Courneuve. Etat de santé, conditions de vie et risques de dépendances des migrants âgés*, Paris, OGMF, avril 1997, 54 p.
- SAYAD A., « Vieillir... dans l'immigration », in *Migrations-Santé*, 67, avril 1991, p. 6-13.
- SAYAD A., « La malédiction. Entretien avec un travailleur immigré », in BOURDIEU P. (dir.), *La misère du monde*, Paris, Seuil, 1993, p. 823-844.
- SERRA SANTANA Emma, *L'éternel retour ou l'impossible retour. Migrations et vieillissement : une étude sur les migrants âgés d'origine maghrébine et portugaise de Toulouse*, septembre 1993, 156 p.

- SONACOTRA, *Recherche action sur le foyer SONACOTRA de Cavaillon et présentation du foyer de Pontet-Vaucluse*, Avignon, 1993, 66 p.
- SONACOTRA, *La SONACOTRA à l'épreuve du vieillissement des résidents*, août 1995, 46 p.
- VANDROMME Xavier, « Vieillir immigré en foyer. Le dilemme », in *Liaisons-Info-Réflexions*, avril 1992, p. 4-8.
- VANDROMME Xavier, « Les immigrés vieillissent en foyer. Qui le sait, qui s'en soucie, qui s'en occupe ? », in *Paroles et pratiques sociales*, PEPS, 41, janvier-mars 1993, p. 35-38.
- VANDROMME X., *Vieillir immigré et célibataire en foyer. Le cas de la résidence du Bourget en Seine-Saint-Denis (1990-1992)*, Paris, CIEMI-L'Harmattan, coll. « Migrations et Changements », 42, 1996, 121 p.
- VITTOZ Hervé, « Du côté des migrants âgés », in *Ecarts d'identité*, 77, juin 1996, p. 25-26.
- UNAFO, *Accompagnement social lié au logement dans les foyers de travailleurs migrants*, Paris, UNAFO, 1992, 37 p.
- UNAFO, *Les difficiles chemins de l'insertion par le logement. Comment les foyers de travailleurs migrants et résidences sociales permettent d'expérimenter de nouveaux concepts, de nouveaux outils, et mobilisent un savoir-faire pour développer l'insertion et l'intégration*, Actes du séminaire, Paris, 26 et 27 novembre 1997, Paris, UNAFO, 1998, 169 p.

## Filmographie

*Mémoire d'immigré (L'héritage maghrébin)*, documentaire de Yamina Benguigui, 1997, 2h40

## Table des matières

<b>Résumé</b>	<b>2</b>
<b>I. Etat des lieux</b>	<b>5</b>
<b>A. La comparaison des données de la SONACOTRA et de l'UNAFO</b>	<b>6</b>
<b>B. Les données récentes de la SONACOTRA (décembre 1996)</b>	<b>8</b>
1. Répartition par âge	8
2. Répartition par nationalité, ancienneté et catégorie socioprofessionnelle	11
3. Répartition par région	13
<b>C. Perspectives</b>	<b>15</b>
<b>II. Les obstacles à la reconnaissance et à la prise en charge du problème du vieillissement</b>	<b>16</b>
<b>A. Les « vieux travailleurs immigrés logés en foyer », un groupe aux frontières floues</b>	<b>16</b>
1. Un vieillissement rendu spécifique par la vie en foyer	16
2. La « vieillesse » des travailleurs immigrés logés en foyer « n'est qu'un mot »	18
a. L'impossibilité à dater le début de la vieillesse	18
b. La définition sociale de la vieillesse dans les rapports de force entre les générations	19
c. Les « vieux », un groupe hétérogène	20
d. La spécificité historique de cette vieillesse, l'âge d'or des « trente glorieuses »	21
<b>B. Le vieillissement, une réalité passée sous silence</b>	<b>23</b>
1. L'intériorisation de la « règle » du foyer et de sa « logique de fonctionnement »	23
a. Le foyer rend illégitime la vieillesse	23
b. Vieillir en niant sa vieillesse	25
2. Le manque de préparation du personnel au phénomène du vieillissement	26
3. Un mode de gestion qui tend à ignorer le problème du vieillissement	27
<b>III. Les conditions de vie</b>	<b>30</b>
<b>A. L'isolement</b>	<b>30</b>
1. Le manque de solidarité et de sociabilité au sein du foyer	30
a. Les obstacles à la solidarité entre les résidents	31
b. La sociabilité varie avec les propriétés sociales et avec l'âge	32
c. Une sociabilité très développée au sein des foyers ?	33
2. La faible insertion sociale et culturelle	34
3. L'incompatibilité des modes de vie des jeunes et des vieux	36
4. La religion comme moyen de se « re-liaison » à sa communauté	37

<b>B. Un logement devenu inadapté</b>	<b>39</b>
1. Conçu pour des jeunes actifs, un logement aujourd'hui inadapté	39
2. Le foyer, un « domicile » inappropriable, déshumanisé et morcelé	42
3. Le problème de la localisation du foyer	43
<b>C. La faiblesse des revenus</b>	<b>45</b>
<b>D. Le vieillissement précoce et la santé</b>	<b>46</b>
<b><i>IV. Les causes du non-retour</i></b>	<b><i>50</i></b>
<b>A. Les facteurs structurels de l'enracinement</b>	<b>50</b>
<b>B. L'habitude de vie en France</b>	<b>51</b>
<b>C. La destruction des liens familiaux</b>	<b>52</b>
<b>D. L'échec économique</b>	<b>53</b>
<b>E. Le contexte social, politique et économique du pays d'origine</b>	<b>54</b>
<b>F. L'aller-retour comme « solution provisoire à un paradoxe permanent »</b>	<b>55</b>
<b><i>V. Les solutions proposées, l'état du débat</i></b>	<b><i>57</i></b>
<b>A. Favoriser le retour au pays ?</b>	<b>58</b>
<b>B. D'autres logements possibles ?</b>	<b>59</b>
1. L'hébergement en lieu collectif de vie	60
2. Les maisons de retraite	61
<b>C. Améliorer la situation existante</b>	<b>62</b>
1. Former le personnel	63
2. L'accompagnement social	64
3. Maintenir la vie sociale du foyer	64
4. Les services d'aide à domicile	65
5. Adapter l'habitat	66
<b>D. Le débat sur la spécialisation des résidences</b>	<b>68</b>
<b><i>Bibliographie</i></b>	<b><i>70</i></b>
<b>Références citées</b>	<b>70</b>
<b>Références consultées</b>	<b>72</b>
<b><i>Filmographie</i></b>	<b><i>75</i></b>
<b><i>Table des matières</i></b>	<b><i>76</i></b>

